

**PPCR - GUIDE  
PRATIQUE  
DE SUIVI ET DE  
PRÉSENTATION  
DES RAPPORTS**

ÉDITION JANVIER 2018



EN COUVERTURE :

Canaux réhabilités en Zambie, soutenus par PPCR, peut mieux réguler l'approvisionnement en eau pendant les saisons de sécheresse et d'inondation.

© Lorie Rufo/CIF

**PPCR - GUIDE  
PRATIQUE  
DE SUIVI ET DE  
PRÉSENTATION  
DES RAPPORTS**

ÉDITION JANVIER 2018

## REMERCIEMENTS

La version révisée du guide pratique de suivi et de présentation des rapports du PPCR (2018) résulte de l'évaluation de la situation en la matière qui a permis d'apprécier l'expérience directe acquise par les pays pilotes bénéficiaires du PPCR et les banques multilatérales de développement à l'occasion de la mise en œuvre la première version du guide pratique de suivi et de présentation des rapports du PPCR de 2014 à 2017. Cet examen, axé sur la collaboration et la consultation, a débouché sur un atelier final de validation qui a rassemblé 21 pays bénéficiaires du PPCR, des organisations régionales, des banques multilatérales de développement, des observateurs et des pays donateurs. Le présent guide pratique dénote une communauté de vues sur le suivi et la présentation des rapports et propose un ensemble commun d'indicateurs applicables tant au plan national que dans l'ensemble des pays PPCR. L'Unité administrative des CIF exprime sa sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué à cet effort.

# TABLE DES MATIÈRES



**1. VUE D'ENSEMBLE :**  
SYSTÈME DE SUIVI ET DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU PPCR  
**5**

Approche participative et approche programmatique  
**6**

Principales composantes et principaux rôles  
**7**

Suivi et présentation des rapports : de la conception à l'achèvement  
**11**



**2. PROCESSUS :**  
PRÉSENTATION DES RAPPORTS PAR LES PAYS DU PPCR  
**13**

Indicateurs principaux  
**13**

Étape par étape  
**15**



**3. OUTILS :**  
PRÉSENTATION DES RAPPORTS ET ORIENTATIONS TECHNIQUES  
**21**

Indicateur principal 1 du PPCR  
**22**

Indicateur principal 2 du PPCR  
**28**

Indicateur principal 3 du PPCR  
**34**

Indicateur principal 4 du PPCR  
**40**

Indicateur principal 5 du PPCR  
**46**



**ANNEXES**  
**55**



Les premiers résultats des projets PPCR au Népal indiquent que jusqu'en 2016, plus de 15 000 agriculteurs, dont 6 500 femmes, ont été formés à l'adoption pratique de la Gestion de l'eau et des variétés de cultures à plus haut rendement qui sont plus résistantes aux conditions météorologiques extrêmes comme la sécheresse.

© Naresh Newar/Fundación Thomson Reuters

# 1.

## **VUE D'ENSEMBLE :** SYSTÈME DE SUIVI ET DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU PPCR

Le financement de l'action climatique au titre de l'adaptation au changement climatique ne cesse de gagner en importance et en volume dans le monde entier, tout comme le nombre d'activités favorisant la résilience climatique et la nécessité de disposer de données pour éclairer la prise de décisions et montrer des éléments témoignant des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs au niveau national, régional ou international, tels que les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris. Les pays doivent disposer de systèmes de suivi et d'évaluation solides permettant de recueillir en temps voulu des données exactes et harmonisées qui peuvent être utilisées pour renforcer les projets et programmes, promouvoir l'application du principe de responsabilité et obtenir un soutien financier, et présenter des rapports.

Le Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR), qui est un programme ciblé des Fonds d'investissement pour le climat (CIF) de 8,3 milliards de dollars, fait œuvre de pionnier dans le suivi et l'évaluation du financement de l'action climatique. Créé

en 2008, le PPCR est un mécanisme de financement concessionnel de 1,2 milliard de dollars visant à montrer comment intégrer la gestion du risque climatique et la résilience climatique face à ce risque dans la planification des principales activités de développement et à compléter les activités en cours dans les pays en développement à travers le monde. Il a établi un système de suivi et de présentation des rapports afin de soutenir l'action menée par les pays bénéficiaires pour suivre les progrès dans la résilience face au changement climatique.

Unique dans l'architecture de financement de l'action climatique à l'échelle mondiale, ce système est fondé sur les principes d'appropriation par les pays et de multiplicité des acteurs, et met l'accent aussi bien sur l'apprentissage que sur le suivi des résultats du programme. Le présent guide pratique donne des conseils pratiques aux spécialistes du suivi-évaluation dans les pays et aux parties prenantes au PPCR sur le fonctionnement du système de suivi et de présentation des rapports du PPCR.

## PRINCIPES RÉGISSANT LE SYSTÈME DE SUIVI ET DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU PPCR

### ➤ Appropriation par les pays

Le système de suivi et de présentation de rapports du PPCR est établi à l'initiative des pays. Il est géré dans le pays par le point focal national du PPCR et financé par les banques multilatérales de développement.

### ➤ Approche participative

Le processus de suivi et de présentation de rapports du PPCR doit absolument faire en sorte que les parties prenantes locales jouent un rôle actif. Cette approche donne des moyens d'action aux bénéficiaires, renforce le phénomène d'appropriation par les pays, encourage l'échange de connaissances et garantit l'application du principe de responsabilité et la transparence.

### ➤ Utilisation de méthodes mixtes

L'utilisation combinée de méthodes quantitatives et qualitatives de collecte et d'analyse permet de rassembler des connaissances sur les investissements réalisés au titre du PPCR, de les analyser et d'en tirer des enseignements.

### ➤ Apprentissage par la pratique

Le système de suivi et de présentation de rapports du PPCR est appelé à évoluer et à être adapté au fil du temps. Il tient compte du fait que le suivi et la présentation de rapports est un processus itératif, faisant une large place à l'apprentissage. Il est réexaminé et amélioré en permanence en fonction des enseignements tirés de son utilisation.

## APPROCHE PARTICIPATIVE ET APPROCHE PROGRAMMATIQUE

Comme tous les programmes des CIF, le PPCR favorise une approche programmatique dans la planification des investissements et dans leur réalisation. Dans le cadre d'un processus transparent, dirigé par les pays qui fait appel à diverses parties prenantes, notamment les ministères, la société civile, les peuples autochtones, le secteur privé et les banques multilatérales de développement qui mettent en place le financement du PPCR<sup>1</sup>, le PPCR aide chaque pays à élaborer un Programme stratégique pour la résilience climatique (SPCR). Ce programme établit un lien cohérent entre une série de mesures et les investissements, qui se renforcent mutuellement et prennent appui sur les programmes d'action nationaux d'adaptation au changement climatique et d'autres programmes de développement national.

Grâce à l'impulsion donnée par les pouvoirs publics au niveau national et avec l'aide des banques multilatérales de développement, les parties prenantes au PPCR continuent de mettre en œuvre conjointement le SPCR. Grâce au système de suivi et de présentation des rapports du PPCR, elles suivent la performance des investissements PPCR et veillent à l'application du principe de responsabilité, à l'apprentissage, au bon déroulement des activités et à l'obtention de résultats pour faire avancer le développement résilient face au changement climatique. Cette volonté réelle de promouvoir une approche programmatique sans exclusive, depuis la conception jusqu'à la fin du projet d'investissement jusqu'à l'achèvement, prend du temps, mais elle permet d'enrichir l'ensemble du processus, et partant, d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

1 Toutes les activités de financement et d'appui technique des CIF sont mises en œuvre dans les pays bénéficiaires par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement : la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque interaméricaine de développement (IDB) et le Groupe de la Banque mondiale, y compris la Société financière internationale (IFI).

### PRINCIPALES COMPOSANTES ET PRINCIPAUX RÔLES

La structure du système de suivi et de présentation des rapports du PPCR permet chaque année de suivre les progrès accomplis dans le cadre du PPCR à différents niveaux (projets, pays, programme mondial) et de présenter des rapports sur ce point. Les participants des pays bénéficiaires du PPCR, les banques multilatérales d'investissement et l'Unité administrative des CIF sont invités à assurer le bon fonctionnement du système.

Le système est fondé sur le **cadre de résultats du PPCR**<sup>2</sup>, qui sert de base pour le suivi des effets, résultats et produits de toutes les activités financées par le PPCR et la présentation de rapports à ce sujet. Avec le temps, et selon les réactions des utilisateurs, le cadre de résultats du PPCR a permis de rationaliser l'utilisation de cinq indicateurs principaux dont chaque pays bénéficiaire du PPCR est tenu d'assurer un suivi et qui doit faire l'objet d'un rapport chaque année pendant toute la durée de leur SPCR. Ces indicateurs portent sur la planification du développement résilient, la capacité d'adaptation, la prise de décisions et les approches novatrices en matière d'investissement et visent à refléter le processus de transformation attendue dans les pays bénéficiaires du PPCR (voir l'annexe 1).

Le cadre de résultats du PPCR a pour objet de guider les pays et les banques multilatérales de développement dans l'élaboration plus avant de leurs propres cadres de résultats pour suivre les progrès dans l'action menée en faveur de la résilience face au changement climatique. Cette flexibilité inhérente vise à faire en sorte que les résultats et indicateurs pertinents pour le PPCR sont intégrés dans des systèmes préexistants de suivi et d'évaluation au niveau du pays, du projet/programme. L'Unité administrative des CIF et les banques multilatérales de développement partenaires aident les pays pilotes à élaborer des processus participatifs de

<sup>2</sup> Ce guide pratique renvoie au cadre révisé de résultats du PPCR approuvé par le sous-comité PPCR en 2012. Voir l'annexe 1 ou le document complet : [https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/default/files/meeting-documents/revised\\_ppcr\\_results\\_framework\\_0.pdf](https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/default/files/meeting-documents/revised_ppcr_results_framework_0.pdf)

suivi et de présentation de rapports sous l'impulsion des pays en fonction des besoins et si la demande leur en est faite.

Le système de suivi et de présentation de rapports du PPCR prévoit deux sources complémentaires de données recueillies chaque année : la présentation des rapports par les pays au niveau national à l'initiative des pays dans le cadre d'une approche participative et la présentation des rapports par les banques multilatérales de développement. Dans ce cas, les données doivent être

### INDICATEURS PRINCIPAUX DU PPCR

**1** Degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale (y compris au niveau sectoriel)

**2** Signes tangibles de la capacité renforcée de l'État et mécanisme de coordination pour l'intégration de la résilience climatique

**3** Qualité des instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques mis au point et contrôlés (facultatif)

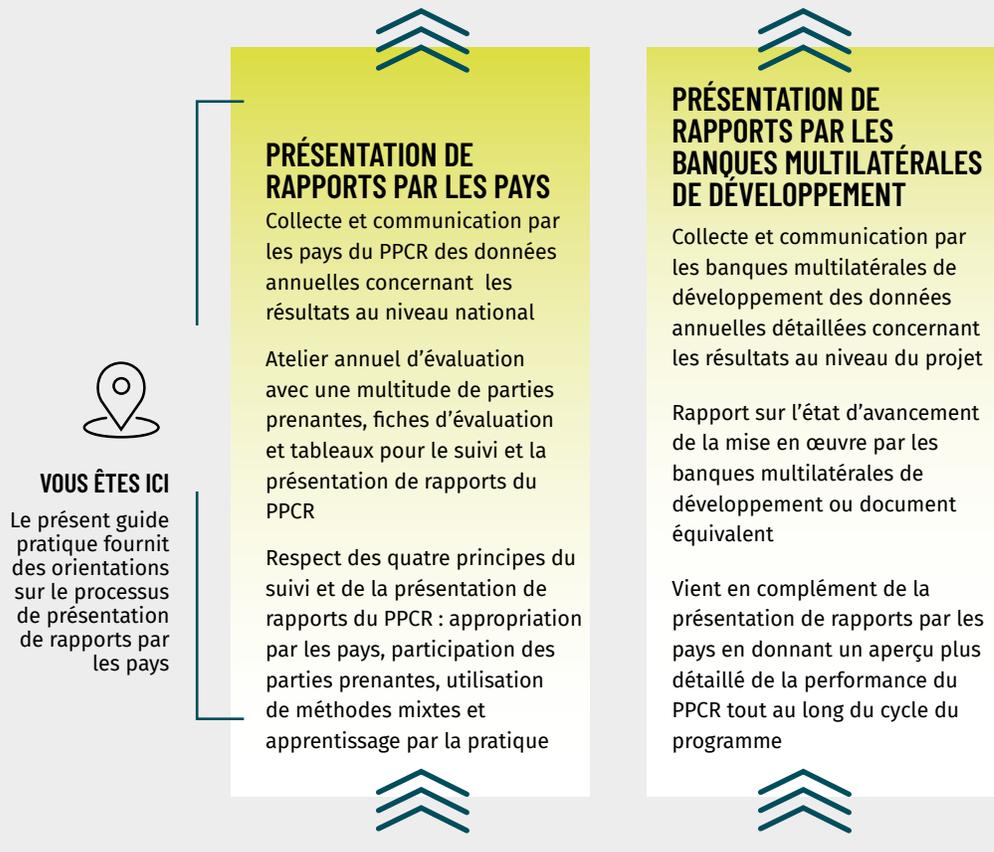
**4** Mesure dans laquelle les ménages, communautés, entreprises et services publics vulnérables utilisent les outils, instruments, stratégies et activités améliorés, appuyés par le PPCR, pour faire face à la variabilité du climat et au changement climatique

**5** Nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique

## SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS DU PPCR

Suivre les résultats des investissements au titre du PPCR afin de garantir l'application du principe de responsabilité, à l'apprentissage, au bon déroulement des opérations et à l'obtention de résultats pour faire avancer le développement résilient face aux changements climatiques

**Rapport annuel sur les activités et résultats du PPCR au sous-comité du PPCR produit par l'Unité administrative des CIF et rapports établis par tous les pays du PPCR et par les banques multilatérales de développement**



### CADRE DE RÉSULTATS DU PPCR

Cinq indicateurs principaux ●●●●●

transmettent directement par les banques des données au niveau du projet à l'Unité administrative des CIF.

**La présentation des rapports par les pays,** essentielle pour le PPCR, est l'ADN de son approche programmatique et participative. **Elle est l'objet premier du présent guide pratique.** En tant qu'administrateur principal des activités menées dans les pays au titre du PPCR, le point focal national du PPCR supervise

la présentation des rapports par les pays en vue de produire un rapport annuel dans lequel sont présentés les résultats du PPCR au niveau national et qui doit être soumis au plus tard le 15 mars de chaque année à l'Unité administrative des CIF.

Il faut pour cela recueillir les données et établir chaque année un rapport présentant les résultats pour les cinq indicateurs dans le cadre d'un processus impliquant

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE SUIVI ET DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS\*

### ↳ **Point focal national du PPCR :**

il gère le processus de suivi et de présentation des rapports du PPCR au niveau national ; à ce titre, il prépare l'atelier annuel d'évaluation et aide à l'organiser. Pour ce faire :

- Il répertorie les participants
- Il rassemble, présente et conserve les données factuelles
- Il finalise le rapport annuel qui présentera les résultats des pays qui doit être soumis au plus tard le 15 mars de chaque année à l'Unité administrative des CIF

### ↳ **Représentant chef de file des banques multilatérales de développement :**

il appuie le point focal PPCR dans son effort

### ↳ **Parties prenantes au PPCR dans le pays :**

elles participent à l'atelier annuel d'évaluation pour suivre les progrès accomplis dans le cadre du PPCR au niveau national ; Parmi celles-ci figurent l'État, la société civile, les peuples autochtones, le secteur privé et le monde universitaire

### ↳ **Directeur du projet dans le pays :**

il encourage la collecte des données en vue de l'exercice annuel d'évaluation et participe à l'atelier

### ↳ **Points focaux au siège des banques multilatérales de développement :**

ils soumettent chaque année un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre ou un document équivalent pour chaque projet en cours d'exécution qui doit être soumis au plus tard le 15 mars de chaque année à l'Unité administrative des CIF ; aident les équipes chargées de l'exécution des projets à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de suivi et de présentation des rapports du PPCR, dont fait partie la participation à l'atelier d'évaluation

### ↳ **Unité administrative des CIF :**

elle recueille et compile les rapports présentés par tous les pays du PPCR au niveau national et au niveau du projet afin de produire le rapport annuel sur les activités et résultats du PPCR au niveau du programme qu'elle soumet au sous-comité du PPCR en novembre de chaque année

\*Les titres et responsabilités exactes varient, tels que définis par le pays

## CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU SUIVI ET À LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS TOUT AU LONG DU CYCLE DE PROGRAMMATION DU PPCR

### 1 CONCEPTION DU SPCR :

le pays établit un cadre de résultats pour le SPCR, en y intégrant des indicateurs et des orientations figurant dans le cadre de résultats du PPCR

### 2 PRÉPARATION DU PROJET :

les banques multilatérales de développement élaborent un cadre de résultats détaillé pour chaque projet, en intégrant les indicateurs principaux pertinents du PPCR, ainsi que des protocoles pour la collecte des données indispensables

### 3 MISE EN ŒUVRE :

une fois que la mise en œuvre du premier projet a commencé, la présentation annuelle de rapports débute. Les équipes de projet recueillent des données sur lesquelles se fonderont les résultats au niveau du projet et le point focal national organise un exercice annuel d'évaluation

### 4 CONCLUSION :

à l'achèvement du projet, les banques multilatérales de développement les évaluent par rapport aux objectifs au niveau du projet dans leurs propres cadres de résultats. La présentation des rapports continue jusqu'à la date d'achèvement du dernier projet

divers groupes de parties prenantes au PPCR dans les pays (les organismes publics aux niveaux national, infranational et local ; la société civile ; les peuples autochtones ; le monde universitaire et le secteur privé). À l'invitation du point focal national du PPCR, ces groupes se retrouvent à l'occasion d'un atelier d'évaluation qui a lieu chaque année pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du SPCR, mettre en commun les enseignements tirés et trouver des solutions réalistes aux difficultés rencontrées.

→ **La présentation des rapports par les banques multilatérales de développement** vise à compléter les données servant à l'établissement des rapports des pays par des données affinées et intermédiaires, sur lesquelles devront se fonder les résultats à présenter dans les rapports et qui seront communiquées directement chaque année par les banques multilatérales de développement à l'Unité administrative des CIF. Comme tous les programmes des CIF, le financement du PPCR est mis en œuvre dans les pays bénéficiaires par une multitude de banques multilatérales de développement partenaires qui suivent les projets et présentent des rapports dans le cadre de leurs propres mécanismes institutionnels. Afin de satisfaire à l'obligation qu'ont les banques multilatérales de développement de présenter des rapports au titre du PPCR, chaque banque soumet d'ordinaire son tout dernier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, ou un document équivalent, pour chaque projet en cours d'exécution. Étant donné que cet aspect du système de suivi et de présentation de rapports du PPCR dépend des politiques, pratiques et indicateurs établis par chaque banque multilatérale de développement, le présent guide pratique ne fournit pas de directives spécifiques sur la présentation de rapports par les banques multilatérales de développement.

“Et le processus de rapport a été très bénéfique pour notre pays. Cela a aidé à inverser les silos entre certaines institutions nationales et permis d'améliorer la collaboration entre l'administration public et les autres acteurs du développement.”

*Chaibou Dan Bakoye, Expert S&E PPCR Niger*

### SUIVI ET PRÉSENTATION DES RAPPORTS : DE LA CONCEPTION À L'ACHÈVEMENT

Le système de suivi et de présentation des rapports du PPCR facilite la mise en place d'un cycle itératif continu qui couvre toute la durée de vie d'un SPCR. Il faut pour cela que les équipes nationales du PPCR et les équipes de projet, les banques multilatérales de développement et d'autres parties prenantes anticipent leurs besoins en matière de données, de suivi et de présentation des rapports depuis la phase de conception du SPCR jusqu'à l'achèvement du dernier projet mis en œuvre au titre du SPCR.

Le système est conçu de manière à fonctionner au sein des systèmes nationaux de suivi et de présentation des rapports existants et à éviter des structures ou processus parallèles pour suivre les avancées et résultats du PPCR. S'agissant des pays dotés de faibles capacités de suivi, la banque multilatérale de développement chef de file, que le pays désigne dans son SPCR pour assurer la liaison sur le plan administratif au niveau national, peut fournir une aide supplémentaire pour renforcer la capacité de suivi et de présentation des rapports sur les résultats du PPCR dans le pays. Grâce à cette facilité d'adaptation, le système de suivi et de présentation des rapports du PPCR reste à l'initiative du pays et en adéquation avec les processus nationaux de suivi et de présentation des rapports. Ces processus évaluent et sont renforcés grâce à la participation du PPCR et de la banque multilatérale de développement.



L'Enquêteur Silva Thembe prend l'altitude GPS sur un canal de contrôle de l'eau dans le cadre du projet d'irrigation et de résilience climatique du Baixo Limpopo au Mozambique financé par le PPCR, le projet aide les infrastructures à être climato-résilientes contre les inondations et les sécheresses et à augmenter la productivité agricole pour une valeur élevée des cultures.

© Jeffrey Barbee/Fundación Thomson Reuters

## 2.

# PROCESSUS : PRÉSENTATION DES RAPPORTS PAR LES PAYS DU PPCR

Le point focal national du PPCR est chargé de jouer un rôle moteur dans la collecte annuelle des données nationales et la présentation des rapports, depuis le début de la mise en œuvre du premier projet du PPCR jusqu'à l'achèvement du dernier projet. Il soumet le rapport annuel présentant les résultats du pays au plus tard le 15 mars de chaque année à l'Unité administrative des CIF. La période considérée est de douze mois (1er janvier - 31 décembre) et rend compte des progrès accomplis au regard des indicateurs du cadre de résultats du PPCR.

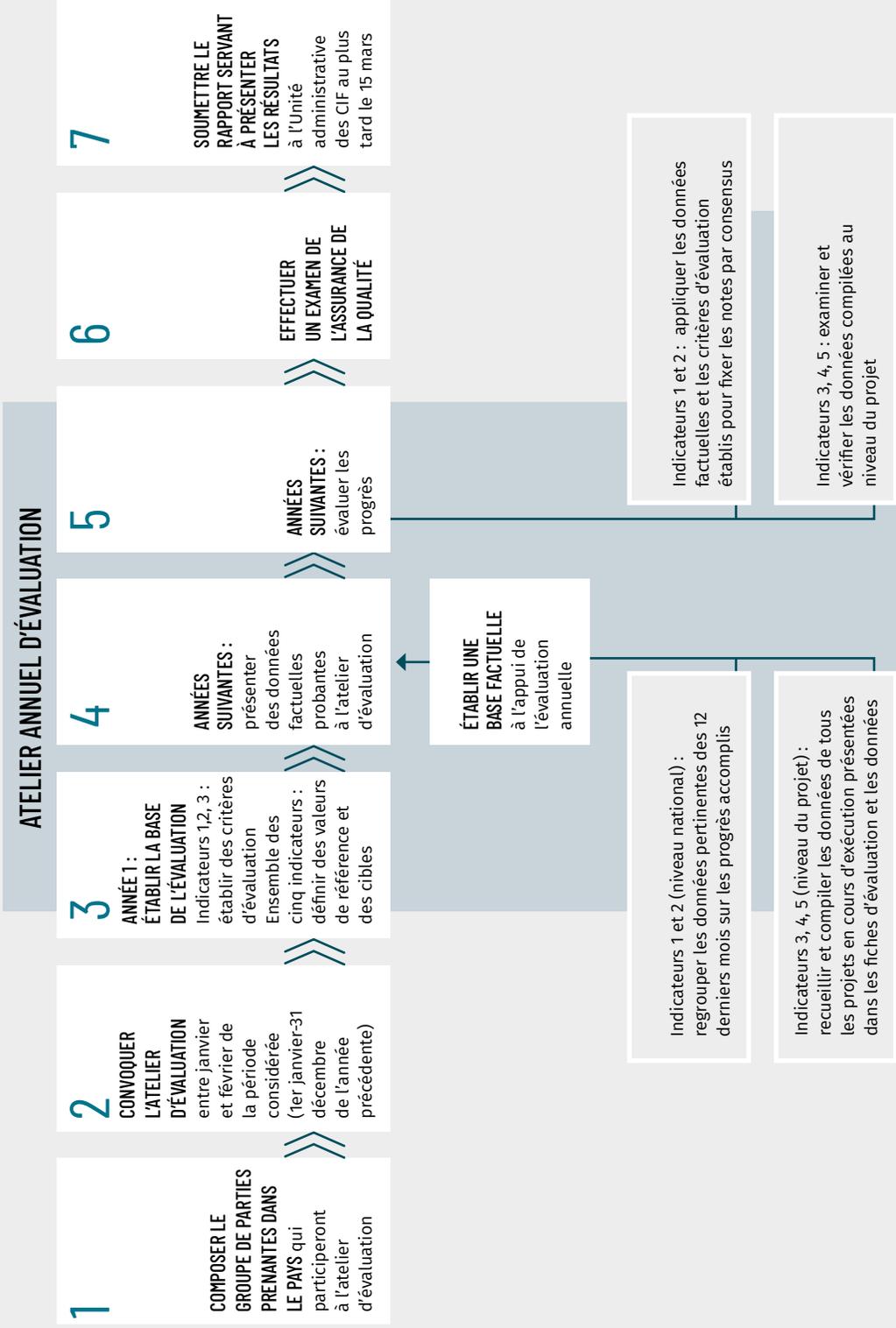
### INDICATEURS PRINCIPAUX

Chaque pays du PPCR doit en principe présenter un rapport sur ces cinq indicateurs principaux pendant la durée de vie de leur SPCR et a la possibilité de ne pas en présenter pour l'indicateur 3 s'il juge que les informations demandées sont suffisamment prises en compte dans l'indicateur 4. Comme l'illustre le tableau, ces cinq indicateurs principaux permettent de déterminer les progrès accomplis au niveau national ou au niveau du projet/programme. Il existe en outre différents instruments fournis par le PPCR (fiches d'évaluation ou tableaux) destinés à recueillir les données en fonction du type d'indicateur (qualitatif ou quantitatif). La section 3 du présent guide pratique présente en détail ces indicateurs principaux, y compris des exemples de l'instrument de collecte des données correspondant dont ils disposent.

### CINQ INDICATEURS PRINCIPAUX DE RÉSULTATS DU PPCR

	INDICATEUR PRINCIPAL	NIVEAU DE COLLECTE DES DONNÉES	INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNÉES
1	Degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale (y compris au niveau sectoriel)	Niveau national	Fiche d'évaluation 1
2	Signes tangibles de la capacité renforcée de l'État et mécanisme de coordination pour l'intégration de la résilience climatique	Niveau national	Fiche d'évaluation 2
3	Qualité des instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques mis au point et contrôlés (facultatif)	Au niveau des projets, regroupés au niveau national	Fiche d'évaluation 3
4	Mesure dans laquelle les ménages, communautés, entreprises et services publics vulnérables utilisent les outils, instruments, stratégies et activités améliorés, appuyés par le PPCR, pour faire face à la variabilité du climat et au changement climatique	Au niveau des projets, regroupés au niveau national	Tableau 4
5	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique	Au niveau des projets, regroupés au niveau national	Tableau 5

# SEPT ÉTAPES POUR LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS PAR LES PAYS DU PPCR



## ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le processus de présentation des rapports par les pays du PPCR peut être décomposé en sept étapes distinctes. Chaque pays du PPCR assure la gestion de ces étapes comme il l'entend, demandant à l'Unité administrative des CIF et aux banques multilatérales de développement leur aide si besoin est pour renforcer les capacités et garantir l'absence d'exclusive.

La caractéristique marquante du processus de présentation des rapports par les pays est l'atelier d'évaluation du PPCR qui a lieu chaque année. Cet atelier rassemble un large éventail de parties prenantes une fois par an afin d'évaluer les progrès accomplis par le SPCR au regard des cinq indicateurs principaux. Outre la validation des données sur lesquelles devront se fonder les résultats à présenter dans les rapports, l'atelier crée de la valeur en offrant un certain nombre d'avantages supplémentaires. Il permet notamment de :

- Fournir une plateforme pratique et viable destinée à renforcer la coopération et la collaboration multisectorielles
- Sensibiliser les pouvoirs publics et d'autres acteurs au changement climatique et créer des synergies entre eux
- Renforcer les capacités de résilience climatique, et plus généralement de suivi et d'évaluation
- Promouvoir l'apprentissage, le partage d'informations, le processus de prise de décisions par les pouvoirs publics et la création de connaissances
- Fournir un mécanisme spécifique de responsabilisation

### Étape 1 : Composer le groupe de parties prenantes dans le pays

- Chaque année, le point focal national du PPCR désigne au moins deux représentants de ces groupes de parties prenantes qui participeront à l'exercice annuel d'évaluation :

- Organismes publics nationaux (par exemple, Agence nationale de lutte contre le changement climatique, ministères chargés de secteurs prioritaires)
- Secteur privé
- Société civile (par exemple, organisations non gouvernementales, autorités traditionnelles/ groupes autochtones, établissements universitaires et instituts de recherche)

- Les représentants de chaque groupe de parties prenantes devraient bien connaître les programmes de résilience climatique du pays et être des deux sexes. Les pays sont encouragés à inviter les parties prenantes de groupes de la société civile aussi divers que possible. Dans certains cas, des représentants des banques multilatérales de développement concernées peuvent aussi être présents.

### Étape 2 : convoquer un atelier d'évaluation

- Le point focal national du PPCR invite ensuite les parties prenantes définies à l'étape 1 à un atelier d'évaluation afin d'évaluer les progrès accomplis par le SPCR au regard des cinq indicateurs principaux. Cet atelier se tient entre janvier et février par souci de cohérence avec le cycle annuel de présentation des rapports du PPCR.
- La période considérée qui doit être examinée au cours de l'atelier d'évaluation va du 1er janvier au 31 décembre de l'année précédente. Par exemple, si un pays organise un atelier d'évaluation en mai 2018, les participants examineront toutes les activités du PPCR et activités nationales qui ont eu lieu du 1er janvier au 31 décembre 2017.

### Étape 3 : Atelier organisé la première année : établir la base de l'évaluation

- Établir des critères d'évaluation pour les Indicateurs 1, 2 et 3.

- Avant d’entamer le processus d’évaluation, le point focal national invite les participants à établir des critères d’évaluation (de 0 à 10) pour chaque sous-question sur les trois fiches d’évaluation utilisées pour évaluer les Indicateurs 1, 2 et 3. Ces indicateurs étant qualitatifs, la définition de critères d’évaluation clairs permet d’améliorer l’objectivité, la fiabilité et la cohérence de l’évaluation subjective.
  - Cette étape n’a lieu qu’une fois pour chaque indicateur, habituellement au début de l’atelier d’évaluation de la première année. Les critères d’évaluation restent constants pendant toute la durée de vie du SPCR. Ils doivent donc être élaborés avec soin en gardant à l’esprit une perspective longitudinale (c’est-à-dire, un ensemble cohérent de critères utilisés pour mesurer les mêmes sous-questions d’une année sur l’autre).
  - Le système de suivi et de présentation des rapports du PPCR est conçu de façon à permettre une certaine souplesse dans les critères d’évaluation d’un pays à l’autre. Ces critères reflètent souvent le processus d’élaboration qu’un pays doit entreprendre en principe pour atteindre le ou les résultats escomptés. En ce sens, les critères 0 à 10 pourraient correspondre aux dix principaux objectifs d’étape que le pays compte atteindre pour parvenir au résultat final. Les critères d’évaluation tiennent compte de l’écosystème institutionnel et politique propre à chaque pays. Donc, une note de 7 pour un pays n’aura pas la même signification qu’une note de 7 pour un autre pays. Vous trouverez des exemples de critères d’évaluation pour les Indicateurs 1,2 et 3 dans les annexes 2 à 4.
- Établir des valeurs de référence et des cibles pour les cinq indicateurs principaux.
- Une fois que les critères d’évaluation sont définis, le point focal national guide le groupe dans l’établissement des valeurs de référence et la présentation des résultats escomptés (ou cibles) pour les cinq indicateurs principaux, en tenant compte des éléments suivants :
1. S’agissant des Indicateurs 1 et 2, il convient de ne recenser les données de référence pour les critères d’évaluation qu’en fonction de la situation nationale, institutionnelle et politique au regard du changement climatique au moment de la date d’approbation du SPCR. Cette date se situant habituellement deux à trois ans avant la première année de l’atelier d’évaluation, les participants établissent les données de référence rétrospectivement à partir des données factuelles historiques fournies par le point focal national. Tous les autres développements dans ces domaines devraient être étalonnés en fonction des critères d’évaluation du pays (0-10) par indicateur.
  2. Les données de référence pour les Indicateurs 3, 4 et 5 sont mises à zéro (0) sans qu’un niveau minimal de données factuelles ne soit nécessaire. Ceci tient au fait que ces indicateurs mesurent une nouvelle activité résultant d’interventions financées par le PPCR.
  3. Les résultats escomptés pour les Indicateurs 1, 2 et 3 sont fixés implicitement à 10 (achevé), ce qui correspond au segment (10) des critères d’évaluation.
  4. Les résultats escomptés sont présentés sous forme de tableau pour les Indicateurs 4 et 5 en compilant les résultats escomptés au niveau du projet correspondant à ces indicateurs pour chaque projet du PPCR en cours d’exécution dans le pays. Au début de la mise en œuvre de nouveaux projets du PPCR, il convient de recalculer les résultats escomptés pour les Indicateurs 4 et 5. Ils augmenteront au fur et à mesure.
  5. Le SPCR d’un pays est conçu pour être amélioré en permanence. Par conséquent, la date de présentation des résultats escomptés est la date d’achèvement du SPCR (c’est-à-dire, la date à laquelle tous les projets/programmes du PPCR ont été menés à bonne fin). Cette date peut changer en cas d’approbation de projets/programmes futurs pour lesquels d’autres résultats escomptés doivent être présentés.

### Étape 4 : Ateliers organisés les années suivantes : élaborer et présenter des données factuelles

- Avant le début de l'exercice d'évaluation, le point focal national du PPCR présente aux participants de l'atelier un ensemble de données factuelles pouvant être utilisées pour évaluer les progrès accomplis et faciliter la prise de décisions. Il s'agit d'informations et de données présentant en détail les résultats du SPCR pendant la période considérée. Le point focal national du PPCR recueille ces informations et données avant l'atelier en employant les méthodes appropriées pour chaque indicateur principal :
  - S'agissant des Indicateurs 1 et 2, qui portent sur les conditions institutionnelles et politiques propices au changement climatique au niveau national, le point focal compile les informations pertinentes et les réalisations des 12 derniers mois, par exemple des notes de synthèse, des rapports de situation établis par les pouvoirs publics, des documents de planification et d'autres informations connexes disponibles.
  - S'agissant des Indicateurs 3, 4 et 5, qui portent sur les activités au niveau du projet, le point focal national engage les directeurs de projet à remplir les fiches d'évaluation et tableaux correspondants pour chaque projet du PPCR en cours d'exécution. Il recueille et compile ensuite ces notes et données quantitatives dans la fiche d'évaluation 3 et les tableaux 4 et 5 au niveau national.
- Une fois le processus achevé, le point focal conserve toutes les données factuelles pour un usage futur. On trouvera à la section 3 du présent guide pratique une présentation détaillée des types de données factuelles qui permettent le mieux de présenter des rapports sur chaque indicateur principal.

### Étape 5 : Ateliers organisés les années suivantes : évaluer les progrès

- Établir les notes pour les Indicateurs 1 et 2 par consensus.
  - Afin de promouvoir l'uniformité de l'évaluation, le point focal national présente aux participants de l'atelier d'évaluation les critères d'évaluation pour chaque sous-question figurant dans la fiche d'évaluation. Selon les critères d'évaluation, les données factuelles présentées et ses propres connaissances, chaque participant note de son côté les sous-questions figurant dans les fiches d'évaluation 1 et 2 (correspondant respectivement aux Indicateurs 1 et 2).
  - Le groupe d'évaluation se réunit ensuite afin de présenter les différentes notes attribuées et d'en débattre. Ce processus de délibération permet au groupe d'évaluation de s'accorder sur une note unique pour chaque question sur chaque fiche d'évaluation, assortie d'une justification reposant sur des données probantes et d'un texte descriptif. Le produit final est une seule fiche d'évaluation par indicateur qui représente, par consensus, les réponses de tous ceux qui collaborent à ce processus.

#### À NOTER :

à chaque début de la mise en œuvre d'un projet du PPCR, il convient de recalculer les résultats escomptés pour les Indicateurs principaux 4 et 5.

“Les informations recueillies au cours des ateliers de notation nous ont aidé à identifier les lacunes dans le portefeuille du changement climatique et aussi au niveau de la prise de décisions sur comment ces problèmes seront traités.”

*Claire Bernard, coordonnateur national du PPCR en Jamaïque*

- Le point focal national affine davantage les fiches d'évaluation aux fins de leur soumission à l'Unité administrative des CIF en y ajoutant des textes descriptifs à l'appui de chaque note attribuée aux sous-questions à la lumière des délibérations et du compte rendu des travaux de l'atelier. On trouvera des exemples de fiches d'évaluation 1 et 2 remplies dans les annexes 5 et 6.
- Vérifier les données agrégées au niveau du projet pour les Indicateurs 3, 4 et 5.
- Le point focal national présente les données agrégées au niveau du projet, qui font partie des données factuelles nécessaires pour orienter l'évaluation globale. Les participants délibèrent et donnent leur avis sur les données agrégées afin de finaliser la fiche d'évaluation 3 et les tableaux 4 et 5.

### Étape 6 : Assurance de la qualité

- Le point focal national du PPCR est encouragé, en collaboration avec la banque multilatérale de développement chef de file, à inviter un plus large groupe de parties prenantes à examiner le rapport présentant les résultats du pays, y compris les notes figurant sur les fiches d'évaluation du PPCR, avant de partager les résultats avec l'Unité administrative des CIF
- Compte tenu de la situation nationale, chaque pays décide de la manière d'effectuer cet examen. En général, celui-ci prend la forme d'un exercice moins technique et davantage de haut niveau dont le but

est de sensibiliser aux activités du PPCR menées dans le pays dans le cadre d'une réunion nationale annuelle multipartite du comité directeur consacrée à la mise en œuvre du SPCR.

- Le processus d'évaluation étant en soi une plateforme multipartite dotée d'un mécanisme intégré d'assurance de la qualité intégré, ce second niveau permettant de mesurer l'assurance de la qualité ne s'avère pas nécessaire.

### Étape 7 : Soumettre le rapport présentant les résultats à l'Unité administrative des CIF

- Le point focal national du PPCR soumet au plus tard le 15 mars de chaque année le rapport présentant les résultats du pays à l'Unité administrative des CIF. On trouve notamment dans ce rapport toutes les fiches d'évaluation et tous les tableaux établis au niveau national pour les cinq indicateurs principaux et une synthèse de l'atelier d'évaluation qui a lieu chaque année, présentant les participants et passant en revue les critères et processus d'évaluation et les mesures d'assurance de la qualité (voir l'annexe 8).
- L'Unité administrative des CIF recueille et compile les rapports établis par tous les pays du PPCR ainsi que par la banque multilatérale de développement afin de produire un rapport synthétique annuel des activités et résultats du PPCR qu'elle soumet au sous-comité du PPCR pour approbation à sa réunion d'automne de chaque année.

Ne pas oublier : la rigueur du processus de présentation des rapports par le pays dépend en grande partie de la force, la cohérence et la robustesse des critères d'évaluation de chaque pays, devant l'aptitude des participants de l'atelier d'évaluation organisé chaque année à recenser clairement les données factuelles qui illustrent les réalisations pour les cinq indicateurs principaux. Les notes chiffrées figurant dans les rapports ne sont pertinentes sur le plan analytique que dans la mesure où elles s'appuient sur des données factuelles directes reposant sur des informations quantitatives et qualitatives.

## PPCR - SUIVI ET PRÉSENTATION DES RAPPORTS À L'ŒUVRE : ATELIER ANNUEL D'ÉVALUATION DU PPCR À SAINTE-LUCIE



© CIF

Suivant les grandes étapes du processus de présentation des rapports par les pays du PPCR, Sainte-Lucie a mené des activités de suivi et de présentation des rapports au niveau national pour l'année 2015. Elle a notamment :

**Constitué des groupes de parties prenantes dans le pays :** le Comité national de coordination pour le changement climatique (NCCC) organise chaque année l'atelier d'évaluation du PPCR. Il est composé des organismes suivants : ministères compétents, National Insurance Council (*conseil national des assureurs*), Bankers Association (*association des banquiers*), National Conservation Authority (*agence nationale de la conservation*), Electricity Services Limited (*société d'électricité*), Solid Waste Management Authority (*agence chargée de la gestion des déchets solides*), Air and Sea Ports Authority (*autorité responsable des ports et aéroports*) et de Water &

Sewerage Company (*société de gestion de l'eau et du réseau d'égouts*). Il est fait appel à d'autres organismes, groupes ou personnes selon que de besoin.

**Élaboré une base factuelle :** afin de se préparer en vue de l'atelier d'évaluation destiné à évaluer les progrès accomplis au cours de l'année civile 2015, le point focal national de Sainte-Lucie a tenu 11 réunions pendant un mois au début 2016 qui ont rassemblé 33 participants de divers organismes, l'objectif étant d'entreprendre une évaluation dans leurs domaines respectifs. À l'aide des critères d'évaluation établis lors du premier atelier d'évaluation en 2014, les participants ont débattu des réalisations de l'année 2015 et se sont demandé si les changements intervenus l'année précédente en ce qui concerne les notes pour les Indicateurs 1, 2 et 3 étaient justifiés. Elle a ensuite compilé les informations recueillies à l'occasion de ces réunions et rédigé un rapport d'évaluation.

“ Le processus de validation comporte un élément d'apprentissage... Tous les groupes font le point sur les initiatives qu'ils mettent en œuvre. Ce partage facilite la création de synergies et la collaboration en cours entre les différents acteurs de l'adaptation au changement climatique et du renforcement de la résilience. ”

*Susanna Scott, Coordinatrice du PPCR/DVRP pour le changement climatique*

**Convoqué un atelier et établi une base factuelle :** la point focal national a convoqué l'atelier annuel d'évaluation du PPCR en mars 2016 et présenté le rapport d'évaluation aux participants du NCCC pour examen, vérification et finalisation.

**Évalué les progrès :** après un bref rafraîchissement des connaissances sur le processus de suivi et de présentation des rapports du PPCR, des débats en plénière ont eu lieu pour vérifier et finaliser les notes pour les différents indicateurs. Compte tenu des observations formulées pendant l'exercice d'évaluation, la point focal national a préparé le rapport final présentant les résultats du pays et l'a soumis à l'Unité administrative des CIF. Le rapport final a été ensuite distribué au NCCC et à d'autres groupes de parties prenantes.



En 2016, le CIF et ses partenaires des BMD ont mené des formations régionales S&R du PPCR en Jamaïque pour les pays des Caraïbes et à Tonga pour les pays du Pacifique.  
© Emmanuel Kouadio/CIF

# 3.

## OUTILS :

### PRÉSENTATION DES RAPPORTS ET ORIENTATIONS TECHNIQUES

On trouvera dans la présente section des informations détaillées sur la collecte des données concernant les cinq principaux indicateurs du PPCR et la présentation des rapports, notamment sur la raison d'être de chaque indicateur et la méthodologie employée. On y trouvera également des définitions techniques et une description des sources de collecte des données et des outils permettant de présenter les rapports, y compris des exemples de fiches d'évaluation à remplir et des tableaux pour chaque indicateur principal. On trouvera dans l'annexe d'autres exemples de critères d'évaluation et de fiches d'évaluation remplis par le pays.

#### INDICATEURS PRINCIPAUX DU PPCR

- 1 Degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale (y compris au niveau sectoriel)
- 2 Signes tangibles de la capacité renforcée de l'État et mécanisme de coordination pour l'intégration de la résilience climatique
- 3 Qualité des instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques mis au point et contrôlés (facultatif)
- 4 Mesure dans laquelle les ménages, communautés, entreprises et services publics vulnérables utilisent les outils, instruments, stratégies et activités améliorés, appuyés par le PPCR, pour s'adapter à la variabilité du climat et au changement climatique
- 5 Nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique

## 1

## INDICATEUR PRINCIPAL 1 DU PPCR

DEGRÉ D'INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA PLANIFICATION NATIONALE  
(Y COMPRIS AU NIVEAU SECTORIEL)

## CI 1 : RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur a pour objet de mesurer le degré d'intégration des aspects liés à la résilience climatique (risques, opportunités) dans les processus de planification aux niveaux national et sectoriel. Il sert à évaluer les interventions ayant pour but de rendre les pays mieux à même de s'adapter au changement climatique grâce à l'élaboration de plans climat, de stratégies relatives au climat, et de mécanismes et systèmes d'intégration.

Les résultats obtenus au regard de cet indicateur ne sauraient être attribués au seul PPCR. Cet indicateur fournit des données de référence sur les atouts d'une planification du développement du pays respectueuse des impératifs climatiques.

## CI 1 : SOUSQUESTIONS ET MÉTHODOLOGIE

Au niveau national, l'indicateur principal 1 est mesuré à l'aide de la fiche d'évaluation 1 du PPCR. Cet indicateur permet d'évaluer sur le plan qualitatif les diverses stratégies, politiques, plans et documents établissant sans conteste l'évolution de l'intégration dans la planification nationale, y compris au niveau sectoriel, des priorités relatives au changement climatique.

L'évaluation se fonde sur les sous-questions suivantes qui figurent dans la fiche d'évaluation. Ces sous-questions sont considérées comme complémentaires, mais ne se suivent pas selon un ordre strict. Chacune d'entre elles devraient faire l'objet d'une évaluation annuelle sur la base des critères d'évaluation spécifiques établis pendant l'année 1 :

- a) Indiquer **les secteurs jugés prioritaires** dans le SPCR et les autres secteurs prioritaires pour l'intégration du changement climatique dans la planification<sup>4</sup>
- b) Un **plan de résilience climatique** national/sectoriel a-t-il été approuvé ?
- c) Les **stratégies de résilience climatique** ont-elles été intégrées dans les principaux documents de planification de l'administration centrale ou des autorités sectorielles ?
- d) La **responsabilité** de l'intégration de la planification de la résilience climatique **a-t-elle été attribuée** à des organismes ou à des personnes ?
- e) A-t-on défini et priorisé des **mesures spécifiques de** résilience climatique (par exemple, lois, règlements et incitations dans ces politiques, plans, investissements et/ou programmes) ?
- f) Procède-t-on à une **évaluation régulière** des risques climatiques dans le cadre de tous les processus de planification ?



<sup>4</sup> Cet indicateur nécessite tout d'abord de présenter des rapports au niveau national sur les sous-questions. Par la suite, chaque secteur prioritaire énuméré est aussi évalué en fonction des mêmes sous-questions.



En outre, il convient de répondre aux sous-questions descriptives ouvertes ci-après, qui ne nécessitent aucun critère d'évaluation spécifique :

- **Intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes** : dans quelle mesure et de quelle manière les préoccupations liées à la vulnérabilité des femmes et la vulnérabilité socioéconomique ont-elles été intégrées dans les processus de planification de la résilience climatique aux niveaux national et sectoriel (par exemple, par des méthodes d'établissement des budgets, des évaluations des besoins sexospécifiques et des consultations, ou des processus similaires comme la coordination avec le Ministère à la Condition féminine ou d'autres organisations de femmes) ?
- **Enseignements tirés** : quelles ont été les principales avancées en matière d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris sectorielle ? Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?
- **Partage de données d'expérience** : veuillez fournir quelques indications sur l'expérience acquise par votre pays en matière d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris sectorielle.

## CI 1 : DÉFINITIONS TECHNIQUES

On entend par « **degré** » l'étendue du processus d'intégration de la résilience climatique dans la planification aux niveaux national, ministériel et sectoriel.

L'**intégration** s'entend de l'intégration des priorités de la résilience climatique dans les plans de développement nouveaux ou existants.

On entend par « **planification nationale (y compris au niveau sectoriel)** » les processus d'élaboration des stratégies, politiques, plans, lois, règlements et dispositifs institutionnels requis pour promouvoir et intégrer les mesures de protection contre les chocs climatiques.

On entend par « **examen initial systématique** » des risques climatiques dans le cadre de la planification, le recensement et la hiérarchisation des aléas, des vulnérabilités actuelles et des risques que pose le changement climatique prévu, ainsi que la détermination des moyens qui permettront d'accroître la résilience. Cette définition s'applique également à une planification plus stratégique (par exemple, élaboration d'un programme d'adaptation national/sectoriel) et à la planification des ouvrages ou des infrastructures (construction de ponts, de routes, etc.).

L'« **approbation** » d'un plan relatif au changement climatique est du ressort de chaque pays. Toutefois, le plan devra peut-être être ratifié par le parlement ou le gouvernement.



1



## CI 1 : SOURCES DE DONNÉES ET COLLECTE DES DONNÉES

Pour définir un cadre de référence et assurer le suivi ultérieur du degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris au niveau sectoriel, il convient d'utiliser des données de base provenant de documents officiels de planification stratégique. Des informations générales peuvent en outre être tirées des bases de données nationales (documents de réunions, rapports d'ateliers ou rapports budgétaires, documents d'orientation ou autres rapports pertinents disponibles auprès des organisations de la société civile et de l'ensemble des parties prenantes au PPCR).

Cette information aide les participants à l'atelier d'évaluation à peser soigneusement et justifier les réponses appropriées dans la fiche d'évaluation qualitative 1. Le point focal national conserve toutes les informations pertinentes (toutes les données factuelles) propres à orienter les autoévaluations pour un usage futur.

## CI 1 : OUTILS PERMETTANT DE PRÉSENTER DES RAPPORTS

On trouvera à l'annexe 2 **un exemple de critères d'évaluation pour l'indicateur principal 1**. Cet exemple peut être adapté en fonction de la situation de chaque pays et des objectifs de développement.

**On trouvera ci-dessous le modèle de formulaire à remplir pour la fiche d'évaluation 1**. Il est à la disposition de tous les pays et actualisé régulièrement d'une année sur l'autre pour suivre l'évolution des données au fur et à mesure de l'état d'avancement du SPCR.

On trouvera à l'annexe 5 un **exemple de fiche d'évaluation 1 remplie par un pays pilote du PPCR**.



FICHE D'ÉVALUATION 1 DU PPCR

1

FICHE D'ÉVALUATION 1 DU PPCR

INDICATEUR PRINCIPAL 1 DU PPCR : DEGRÉ D'INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA PLANIFICATION NATIONALE

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES : DONNÉES ÉVALUÉES AU NIVEAU NATIONAL

PLAN D'INVESTISSEMENT DU PPCR

PÉRIODE CONSIDÉRÉE :

Du :

Indiquer ci-dessous les secteurs recensés comme étant prioritaires dans le plan d'investissement du PPCR. Insérer ci-dessous d'autres secteurs ou ministères prioritaires (facultatif)

Existe-t-il un plan approuvé concernant le changement climatique pour le pays/le secteur ?

Les stratégies de résilience climatique ont-elles été intégrées dans les principaux documents de planification de l'administration centrale ou des secteurs ?

A

B

C

Période considérée :  
note n-1 (année précédente)

Période considérée :  
note n (nouvelle année)

Période considérée :  
note n-1 (année précédente)

Période considérée :  
note n (nouvelle année)

PLANIFICATION NATIONALE

Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour l'année précédente (n-1) et les notes communiquées pour cette année (n) ? Veuillez expliquer.

SECTEUR PRIORITAIRE #1

Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour l'année précédente (n-1) et les notes communiquées pour cette année (n) ? Veuillez expliquer.

SECTEUR PRIORITAIRE #2

Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour l'année précédente (n-1) et les notes communiquées pour cette année (n) ? Veuillez expliquer.

SECTEUR PRIORITAIRE #3

Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour l'année précédente (n-1) et les notes communiquées pour cette année (n) ? Veuillez expliquer.

SECTEUR PRIORITAIRE #...

INSTRUCTIONS :

1. Veuillez établir des critères d'évaluation pour chacun des aspects de cette fiche d'évaluation et les soumettre avec votre rapport. Les critères devraient être établis une seule fois, de préférence au stade de la collecte des données de base et utilisés pendant les années considérées suivantes. 2. Si vous avez déjà établi vos critères d'évaluation, utilisez-les et soumettez-les avec votre rapport. 3. Attribuer à chaque cellule une note comprise entre 0 et 10 (se référer aux critères d'évaluation que vous avez définis pour cette fiche d'évaluation). 4. Expliquer le changement de notes entre n-1 et n dans les cellules correspondantes et éviter les abréviations.

**INTÉGRATION D'UNE DÉMARCHE SOUCIEUSE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES :** Dans quelle mesure et de quelle manière les préoccupations en matière de vulnérabilité de genre et de vulnérabilité socioéconomique ont-elles été intégrées dans les processus de planification de la résilience climatique aux niveaux national et sectoriel ? (Par exemple, dans le cadre de méthodes de budgétisation, d'évaluation des besoins sexospécifiques et de consultations, ou de processus similaires, y compris la coordination avec le Ministère à la condition féminine ou d'autres organisations de femmes)

### 3. OUTILS : PRÉSENTATION DES RAPPORTS ET ORIENTATIONS TECHNIQUES

DATE DU RAPPORT :

MOIS/JOUR/ANNÉE

1

Au :

Sont-ce des organismes ou des personnes qui ont été chargées de l'intégration de la planification de la résilience climatique ?

A-t-on défini et priorisé des mesures spécifiques de résilience climatique ? Par exemple, investissements et programmes

Procède-t-on à un examen systématique des risques climatiques dans le cadre des processus de planification ?

D

E

F

Période considérée :  
note n-1 (année précédente)

Période considérée :  
note n (nouvelle année)

Période considérée :  
note n-1 (année précédente)

Période considérée :  
note n (nouvelle année)

Période considérée :  
note n-1 (année précédente)

Période considérée :  
note n (nouvelle année)

**ENSEIGNEMENTS TIRÉS** : Quelles ont été les principales avancées en matière d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris sectorielle au cours de la dernière année civile ?


Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?


**PARTAGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE** : Veuillez fournir quelques indications sur l'expérience acquise par votre pays en matière d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris sectorielle.

--

## 2 INDICATEUR PRINCIPAL 2 DU PPCR

Signes tangibles de la capacité renforcée de l'État et mécanisme de coordination pour l'intégration de la résilience climatique

### CI 2 : RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur de résultat sert à prouver que l'aide offerte aux autorités du pays pilote par le PPCR a pour effet d'améliorer les institutions et les cadres institutionnels requis pour l'intégration de la résilience climatique.

Il permet d'évaluer dans quelle mesure le PPCR parvient à renforcer la capacité de l'État et un mécanisme de coordination pour l'intégration de la résilience climatique.

### CI 2 : SOUSQUESTIONS ET MÉTHODOLOGIE

Au niveau national, l'indicateur principal 1 est mesuré à l'aide de la fiche d'évaluation 2 du PPCR. Cet indicateur nécessite de mesurer deux éléments distincts :

1. **La capacité renforcée de l'État d'intégrer la résilience climatique**
2. **Le mécanisme de coordination renforcé pour l'intégration de la résilience climatique**

Pour mesurer la capacité renforcée de l'État, l'Indicateur principal 2 se fonde sur les sous-questions suivantes :

- a) **Indiquer les secteurs prioritaires** recensés dans le SPCR et d'autres secteurs prioritaires pour l'intégration de la résilience climatique
- b) Dispose-t-on **d'informations, d'études et d'évaluations** sur le changement climatique, la variabilité du climat et la résilience climatique ?
- c) Dispose-t-on des **compétences spécialisées** nécessaires **en matière de changement climatique** ?
- d) Les **mesures d'incitation nationales/sectorielles et les dispositions législatives** abordent-elles expressément la question du changement et de la résilience climatiques ?
- e) L'État/les secteurs **participent-ils au mécanisme de coordination** ?





## CI 2 : SOUSQUESTIONS ET MÉTHODOLOGIE (suite)

Pour mesurer le mécanisme de coordination renforcé, l'indicateur principal 2 se fonde sur les sous-questions suivantes :

- a. Le **mécanisme de coordination** est-il fonctionnel, par exemple, établi, efficace et efficient ?
- b. Assure-t-il la coordination des **interventions de résilience climatique** autres que celles qui sont financées par le PPCR ?
- c. Y-a-t-il un large éventail de parties prenantes non gouvernementales participant au mécanisme ?
- d. Les informations pertinentes sur la résilience climatique sont-elles accessibles au public ?
- e. Les femmes et les hommes participent-ils au mécanisme de la même façon ?

Chaque sous-question est évaluée chaque année à l'aide des critères de notification spécifiques établis pour ladite sous-question pendant l'année 1.

On trouve en outre dans les rapports présentés au titre de l'Indicateur principal 2 les sousquestions descriptives ouvertes suivantes, qui ne nécessitent pas de critères d'évaluation spécifiques :

**Prise en considération des spécificités de chaque sexe et mécanisme de coordination :**

veuillez donner des précisions sur la mesure dans laquelle les bonnes pratiques en matière de parité hommes-femmes adoptées au niveau institutionnel ont été intégrées dans l'unité du mécanisme de coordination (c'est-à-dire, indiquer le nombre d'hommes et de femmes faisant partie du personnel technique de l'unité et si une formation de sensibilisation à l'égalité des sexes/des activités de renforcement des capacités de prise en compte des questions de genre ont été proposées avec l'appui du PPCR aux membres du personnel de l'unité de coordination ou à d'autres agents de l'État).

**Enseignements tirés :** quels ont été les principaux succès remportés dans le renforcement de la capacité de l'État et du mécanisme de coordination ? Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?

**Partage de données d'expérience :** veuillez fournir quelques indications sur l'expérience de votre pays en matière de renforcement de la capacité de l'État et du mécanisme de coordination pour intégrer la résilience climatique





## CI 2 : DÉFINITIONS TECHNIQUES

**L'intégration de la résilience climatique** permet de veiller à ce que les risques climatiques et la résilience climatique soient suffisamment et dûment pris en compte dans les processus décisionnels nationaux et qu'il soit tenu compte de ces aspects dans les budgets, plans, politiques, instruments, règlements, etc.

On entend par « **capacité de l'État** » d'intégrer la résilience climatique les niveaux de connaissances institutionnelles relatives aux risques climatiques et à la résilience climatique dans les secteurs prioritaires définis dans le SPCR, et la volonté politique, comme en attestent par exemple les politiques nationales, mesures d'incitation et dispositions législatives visant à intégrer la résilience climatique.

On entend par « **mécanisme de coordination** » le comité compétent ou le dispositif institutionnel établi dans le cadre du SPCR, chargé d'élaborer et de superviser la réalisation des objectifs du PPCR dans le pays.

L'expression « **connaissances institutionnelles** » désigne la somme de connaissances et de compétences spécialisées en matière de risques climatiques et de résilience climatique acquises au sein des ministères et des organismes nationaux concernés. Il s'agit notamment de référentiels matériels de connaissances (rapports et bases de données, et connaissances techniques des membres du personnel de ces organismes).

## CI 2 : SOURCES DE DONNÉES ET COLLECTE DES DONNÉES

Pour définir un cadre de référence et assurer le suivi ultérieur du degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris au niveau sectoriel, il convient d'utiliser des données de base provenant de documents officiels de planification stratégique. Des informations générales peuvent en outre être tirées des bases de données nationales (documents de réunions, rapports d'ateliers ou rapports budgétaires, documents d'orientation ou autres rapports pertinents disponibles auprès des organisations de la société civile et de l'ensemble des parties prenantes au PPCR).

Cette information aide les participants à l'atelier d'évaluation à peser soigneusement et justifier les réponses appropriées dans la fiche d'évaluation qualitative 2. Le point focal national conserve toutes les informations pertinentes (l'ensemble des données factuelles) propres à orienter les autoévaluations pour un usage futur.

## CI 2 : OUTILS PERMETTANT DE PRÉSENTER DES RAPPORTS

On trouvera à l'annexe 3 **un exemple de critères d'évaluation pour l'indicateur principal 2, adapté d'un pays**. Cet exemple peut être adapté par les pays pilotes en fonction de la situation de chaque pays et des objectifs de développement.

**On trouvera ci-dessous le modèle de formulaire à remplir pour la fiche d'évaluation 2**. Il est à la disposition de tous les pays et actualisé régulièrement d'une année sur l'autre pour suivre l'évolution des données au fur et à mesure de l'état d'avancement du SPCR.

On trouvera à l'annexe 6 un **exemple de fiche d'évaluation 2 remplie par un pays pilote du PPCR**.



2

FICHE D'ÉVALUATION 2 DU PPCR

INDICATEUR PRINCIPAL 2 DU PPCR : SIGNES TANGIBLES DE LA CAPACITÉ RENFORCÉE DE L'ÉTAT ET MÉCANISME DE COORDINATION POUR L'INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES : DONNÉES ÉVALUÉES AU NIVEAU DU PAYS

EXEMPLE

PÉRIODE CONSIDÉRÉE :		Du :			
<b>CAPACITÉ DE L'ÉTAT</b> Indiquer ci-dessous les secteurs recensés comme étant prioritaires dans le plan d'investissement du PPCR. Insérer ci-dessous d'autres secteurs ou ministères prioritaires (facultatif)		Dispose-t-on d'informations, d'études et d'évaluations sur le changement climatique, la variabilité du climat et la résilience climatique ?			
A		B			
		Période considérée : note n-1 (année précédente)		Période considérée : note n (nouvelle année)	
<b>CAPACITÉ DE L'ÉTAT</b> Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) des notes entre les notes de l'année précédente (n-1) et les notes de cette année (n) ? Veuillez expliquer.					
<b>SECTEUR PRIORITAIRE #1</b> Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) des notes entre les notes de l'année précédente (n-1) et les notes de cette année (n) ? Veuillez expliquer.					
<b>SECTEUR PRIORITAIRE #2</b> Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) des notes entre les notes de l'année précédente (n-1) et les notes de cette année (n) ? Veuillez expliquer.					
<b>SECTEUR PRIORITAIRE #3</b> Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) des notes entre les notes de l'année précédente (n-1) et les notes de cette année (n) ? Veuillez expliquer.					
<b>SECTEUR PRIORITAIRE #...</b> Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) des notes entre les notes de l'année précédente (n-1) et les notes de cette année (n) ? Veuillez expliquer.					
		Le mécanisme de coordination est-il fonctionnel, par exemple, établi, efficace et efficient ?		Assure-t-il la coordination des interventions de résilience climatique autres que celles qui sont financées par le PPCR ?	
<b>MÉCANISME DE COORDINATION</b> Veuillez indiquer ci-dessous le nom du mécanisme de coordination		Période considérée : note n-1 (année précédente)	Période considérée : note n (nouvelle année)	Période considérée : note n-1 (année précédente)	Période considérée : note n (nouvelle année)
Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) des notes entre les notes de l'année précédente (n-1) et les notes de cette année (n) ? Veuillez expliquer.					

INSTRUCTIONS :

1. Veuillez établir des critères d'évaluation pour chacun des aspects de cette fiche d'évaluation et les soumettre avec votre rapport. Les critères devraient être établis une seule fois, de préférence au stade de la collecte des données de base et utilisés pendant les années considérées suivantes.
2. Si vous avez déjà établi vos critères d'évaluation, utilisez-les et soumettez-les avec votre rapport.
3. Attribuer à chaque cellule une note comprise entre 0 et 10 (se référer aux critères d'évaluation que vous avez définis pour cette fiche d'évaluation).
4. Expliquer le changement de notes entre l'année n-1 et l'année n dans les cellules correspondantes et éviter les abréviations.

**CUESTIONES DE GÉNERO Y MECANISMO DE COORDINACIÓN: PRISE EN CONSIDÉRATION DES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE SEXE ET MÉCANISME DE COORDINATION :** Veuillez donner des précisions sur la mesure dans laquelle les bonnes pratiques en matière de parité hommes-femmes adoptées au niveau institutionnel ont été intégrées dans l'unité du mécanisme de coordination (En d'autres termes, formuler des observations sur le nombre de personnel technique (femmes, hommes) de l'unité et indiquer si une formation de sensibilisation à l'égalité des sexes/des activités de renforcement des capacités de prise en compte des questions de genre ont été proposées avec l'appui du PPCR aux membres du personnel de l'Unité de coordination (femmes, hommes) ou à d'autres agents de l'État travaillant sur la question du changement climatique )

### 3. OUTILS : PRÉSENTATION DES RAPPORTS ET ORIENTATIONS TECHNIQUES

DATE OF REPORT:

MM/DD/YY

2

Au :

Dispose-t-on des compétences spécialisées nécessaires en matière de changement climatique ?		nationales/sectorielles et les dispositions législatives abordent-elles expressément la question du changement et de la résilience climatiques ?		L'État/les secteurs participant-ils au mécanisme de coordination ?	
C		D		E	
Période considérée : note n-1 (année précédente)	Période considérée : note n (nouvelle année)	Période considérée : note n-1 (année précédente)	Période considérée : note n (nouvelle année)	Période considérée : note n-1 (année précédente)	Période considérée : note n (nouvelle année)
Y-a-t-il un large éventail de parties prenantes non gouvernementales participant au mécanisme ?		Les informations pertinentes sur la résilience climatique sont-elles accessibles au public ?		Les femmes et les hommes participant-ils au mécanisme de la même façon ?	
Période considérée : note n-1 (année précédente)	Période considérée : note n (nouvelle année)	Période considérée : note n-1 (année précédente)	Période considérée : note n (nouvelle année)	Période considérée : note n-1 (année précédente)	Période considérée : note n (nouvelle année)

ENSEIGNEMENTS TIRÉS : QUELS ONT ÉTÉ LES PRINCIPAUX SUCCÈS REMPORTÉS DANS LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE L'ÉTAT ET DU MÉCANISME DE COORDINATION ?

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?

**PARTAGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE :** Veuillez fournir quelques indications sur l'expérience acquise par votre pays en matière d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris sectorielle.

## 3 INDICATEUR PRINCIPAL 3 DU PPCR

Qualité des instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques mis au point et contrôlés (facultatif)

### CI 3 : RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur facultatif a pour objet d'estimer dans quelle mesure le PPCR permet de définir et mettre en œuvre des modalités d'investissement respectueuses des impératifs climatiques. L'estimation se fonde sur des documents à l'appui des instruments et modèles mis au point et contrôlés avec l'aide du PPCR et sur l'évaluation de leur qualité.

Cet indicateur **complète l'Indicateur principal 4** intitulé « Mesure dans laquelle les ménages, communautés, entreprises et services publics vulnérables utilisent les outils, instruments, stratégies et activités appuyés par le PPCR pour faire face à la variabilité du climat et au changement climatique ». Il porte principalement sur les instruments et modèles d'investissement qui ont été mis au point et contrôlés et leur attribue une note en fonction de leur qualité, de leur degré d'adaptation au changement climatique et de la manière dont ils ont été mis au point et contrôlés. L'Indicateur principal 4 porte essentiellement, quant à lui, sur la mesure dans laquelle les outils, instruments, stratégies et activités sont **utilisés** par les parties prenantes vulnérables face au changement climatique.

Les deux indicateurs 3 et 4 partent de l'hypothèse que si les parties prenantes vulnérables utilisent dans une plus large mesure des outils respectueux des impératifs climatiques de meilleure qualité, leurs capacités d'adaptation s'en trouveront renforcées.

L'Indicateur principal 3 a été jugé facultatif sur la base du consensus qui s'était dégagé à l'atelier de validation multipartite d'avril 2017 dans le cadre de l'évaluation de la situation concernant le suivi et la présentation des rapports du PPCR. Certains pays ont indiqué que cet élément était utile pour mesurer la résilience. Pour leur part, l'Unité administrative des CIF et d'autres pays ont dit qu'ils n'étaient pas en mesure d'utiliser de façon systématique les données communiquées au titre de cet indicateur.

Chaque pays pilote du PPCR doit déterminer s'il veut inclure l'indicateur principal 3 dans son processus de suivi et de présentation des rapports du PPCR.

### CI 3 : SOUSQUESTIONS ET MÉTHODOLOGIE

Tous les projets/programmes sont invités, sans aucune obligation, à suivre cet indicateur et à présenter un rapport au moyen de la fiche d'évaluation 3. Chaque projet ou programme remplit une fiche d'évaluation. Le point focal national compile ensuite toutes les données recueillies pour chaque projet dans une fiche d'évaluation 3 au niveau du SPCR, que l'entité responsable de la présentation des rapports valide durant le l'exercice d'évaluation.





### CI 3 : SOUSQUESTIONS ET MÉTHODOLOGIE (suite)

3

Pour chaque projet/programme, les sous-questions initiales suivantes permettent de faciliter la présentation des rapports :

- a. Désigner les **projets pertinents**
- b. Quels **instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques ont été mis au point et contrôlés** ? (« Les instruments/modèles d'investissement recensés » sur la fiche d'évaluation). À noter que les outils, instruments, stratégies ou activités sont les mêmes que ceux qui sont indiqués au regard de l'Indicateur principal 4.

Pour chaque instrument/modèle d'investissement, l'évaluation au titre de l'indicateur 3 se fonde sur les sous-questions suivantes :

- c. **L'instrument/le modèle d'investissement a-t-il été mis au point et contrôlé ?**
- d. **L'instrument/le modèle d'investissement a-t-il été mis en œuvre à l'échelle proposée ?**
- e. Sa conception et sa mise en œuvre ont-elles **pris en compte d'une manière adéquate les besoins des utilisateurs des deux sexes ?**
- f. Sa conception et sa mise en œuvre ont-elles **pris en compte d'une manière adéquate les besoins des populations vulnérables ?**

On trouvera en outre dans le rapport établi au titre de l'indicateur principal 3 la question descriptive ouverte suivante :

**Enseignements tirés** : quels ont été les principaux succès remportés en ce qui concerne la mise au point et le contrôle de ces instruments/modèles d'investissement ? Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont selon vous les possibilités d'amélioration ?

On répondra aux questions c) à f) en attribuant une note de 0 à 10 aux instruments/modèles d'investissement, où 0 = non ; 5 = partiellement et 10 = oui (entièrement), conformément aux critères d'évaluation établis au départ.

Chaque fois que possible, les équipes de projet/programme sont également encouragées à indiquer si les instruments/modèles d'investissement ont été mis au point et contrôlés plus avant par d'autres parties non prenantes au PPCR.

### CI 3 : DÉFINITIONS TECHNIQUES

Un **instrument/modèle d'investissement respectueux des impératifs climatiques** prend en compte les considérations relatives à la variabilité du climat et au changement climatique ou peut servir à renforcer la résilience climatique des produits, des systèmes ou des services. Ce sont par exemple :

- **Les investissements dans les technologies ou les infrastructures** (modernisation des bâtiments, de l'agriculture, des installations côtières, des services hydrométéorologiques, des transports, de la gestion de l'eau, du drainage, des TIC et des systèmes énergétiques, etc.)
- **Les données, analyses, études techniques et savoirs** (scénarios climatiques, prévisions, évaluations de la vulnérabilité, analyses des risques climatiques /effets du changement climatique, cartes, évaluations des besoins, directives/manuels, etc.)





### CI 3 : DÉFINITIONS TECHNIQUES (suite)

- **Les plateformes de sensibilisation du public** (plateformes de diffusion de l'information, services d'information météorologique, campagnes médiatiques, activités de partage des connaissances, réseaux de parties prenantes, sites Web et plateformes de formation en ligne)
- **Les instruments financiers** (micro-assurance, microfinancement, mécanismes d'emprunt, etc.)
- **Les services publics/à l'échelle locale** (approvisionnement en eau et assainissement, transports, protection contre les inondations, irrigation, systèmes d'alerte précoce, protection sociale, éducation, santé, etc.)

Les instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques **appuyés par le PPCR** sont mis au point et contrôlés dans le cadre des activités menées pendant la phase de programmation ou de mise en oeuvre du SPCR dans un pays ou une région, quelle que soit la source de financement .

Aux fins de cet indicateur, les instruments/modèles « **mis au point** » sont ceux qui ont été conçus à partir de zéro, ou adaptés ou modifiés pour répondre aux besoins exprimés.

### CI 3 : SOURCES DE DONNÉES ET COLLECTE DES DONNÉES

Pour évaluer cet indicateur, il faut s'efforcer dans toute la mesure possible d'utiliser les données provenant des documents de projets/programmes/plans d'investissement existants du SPCR et d'autres rapports pertinents disponibles auprès des organisations de la société civile et de l'ensemble des parties prenantes au PPCR. L'entité responsable de la présentation des rapports se sert de ces informations pour évaluer la pertinence des réponses figurant dans la fiche d'évaluation qualitative.

Le coordonnateur du projet/programme respectif et le point focal national conservent toutes les informations pertinentes propres à guider la présentation des rapports (c'est-à-dire, les données factuelles) pour un usage futur.

### CI 3 : OUTILS PERMETTANT DE PRÉSENTER DES RAPPORTS

On trouvera à l'annexe 4 **un exemple de critères d'évaluation pour l'indicateur principal 3, adapté d'un pays**. Cet exemple peut être adapté par les pays pilotes en fonction de la situation de chaque pays et des objectifs de développement.

**On trouvera ci-dessous le modèle de formulaire à remplir pour la fiche d'évaluation 3**. Il est à la disposition de tous les pays et actualisé régulièrement d'une année sur l'autre pour suivre l'évolution des données au fur et à mesure de l'état d'avancement du SPCR.

On trouvera à l'annexe 7 un **exemple de fiche d'évaluation 3 remplie par un pays pilote du PPCR**.



FICHE D'ÉVALUATION 3 DU PPCR

3

FICHE D'ÉVALUATION 3 DU PPCR

INDICATEUR PRINCIPAL 3 DU PPCR : QUALITÉ DES INSTRUMENTS/MODÈLES D'INVESTISSEMENT RESPECTUEUX DES IMPÉRATIFS CLIMATIQUES MIS AU POINT ET CONTRÔLÉS

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES : ÉVALUATION AU NIVEAU DU PROJET ET COMPILATION AU NIVEAU DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU PPCR

RAPPORT COMPILÉ PAR LE PAYS

PÉRIODE CONSIDÉRÉE :

Du :

DÉSIGNATION DU PROJET	Instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques recensés :	L'instrument/le modèle d'investissement a-t-il été élaboré et mis à l'essai ?
A	#	
PROJET # 1	1	
	Commentez brièvement chaque note attribuée	
	2	
	Commentez brièvement chaque note attribuée	
PROJET # 1	3	
	Commentez brièvement chaque note attribuée	
	4	
	Commentez brièvement chaque note attribuée	
PROJET # ...	1	
	Commentez brièvement chaque note attribuée	
	2	
	Commentez brièvement chaque note attribuée	
PROJET # ...	3	
	Commentez brièvement chaque note attribuée	
	4	
	Commentez brièvement chaque note attribuée	

INSTRUCTIONS :

1. Dresser la liste de tous les instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques recensés dans chacun de vos projets avant le démarrage du projet (se référer au document de projet).
2. Établir des critères d'évaluation pour chacun des aspects de cette fiche d'évaluation et les soumettre avec votre rapport. Les critères devraient être établis une seule fois, de préférence au stade de la collecte des données de base et utilisés pendant les années considérées suivantes.
3. Si vous avez déjà établi vos critères d'évaluation, utilisez-les et soumettez-les avec votre rapport.
4. Attribuer à chaque cellule une note comprise entre 0 et 10 (se référer aux critères d'évaluation que vous avez définis pour cette fiche d'évaluation).
5. Ajouter des lignes supplémentaires à chaque projet si nécessaire.

### 3. OUTILS : PRÉSENTATION DES RAPPORTS ET ORIENTATIONS TECHNIQUES

3

DATE DU RAPPORT

MOIS/JOUR/ANNÉE

Au :

L'instrument/le modèle d'investissement a-t-il été mis en œuvre à l'échelle proposée ?

La conception et la mise en œuvre de l'instrument/du modèle d'investissement ont-elles pris en compte d'une manière adéquate les besoins des femmes et des hommes ?

La conception et la mise en œuvre de l'instrument/du modèle d'investissement ont-elles pris en compte d'une manière adéquate les besoins des populations vulnérables ?

F

**ENSEIGNEMENTS TIRÉS :**

QUELS ONT ÉTÉ LES PRINCIPAUX SUCCÈS REMPORTÉS DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE À L'ESSAI DE CES INSTRUMENTS/MODÈLES D'INVESTISSEMENT ?


Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?


## 4

## INDICATEUR PRINCIPAL 4 DU PPCR

Mesure dans laquelle les ménages, communautés, entreprises et services publics vulnérables utilisent les outils, instruments, stratégies et activités améliorés, appuyés par le PPCR, pour faire face à la variabilité du climat et au changement climatique

## CI 4 : RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur détermine dans quelle mesure le PPCR renforce la capacité d'adaptation des parties prenantes visées dans une région ou un pays donné en fonction de leur utilisation des outils, instruments, stratégies et activités respectueux des impératifs climatiques, appuyés par le PPCR.

**Cet indicateur** complète l'indicateur principal 3 intitulé «Qualité des instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques mis au point et contrôlés». Il porte principalement sur les instruments et modèles d'investissement qui ont été mis au point et contrôlés et leur attribue une note en fonction de leur qualité, de leur degré d'adaptation au changement climatique et de la manière dont ils ont été mis au point et contrôlés. L'Indicateur principal 4 porte essentiellement, quant à lui, sur la mesure dans laquelle les outils, instruments, stratégies et activités sont **utilisés** par les parties prenantes vulnérables face au changement climatique.

Les deux indicateurs 3 et 4 partent de l'hypothèse que si les parties prenantes vulnérables utilisent dans une plus large mesure des outils respectueux des impératifs climatiques de meilleure qualité, leurs capacités d'adaptation s'en trouveront renforcées.

## CI 4 : SOUSQUESTIONS ET MÉTHODOLOGIE

L'indicateur principal 4 est à la fois qualitatif et quantitatif. Tous les projets/programmes suivent cet indicateur et présentent un rapport au moyen de l'instrument de présentation des rapports du PPCR (tableau 4). Chaque projet ou programme remplit une fiche d'évaluation. Le point focal national regroupe ensuite sous une forme synthétique toutes les réponses dans un seul tableau 4 au niveau du SPCR, que l'entité responsable de la présentation des rapports valide lors de l'exercice d'évaluation.

L'indicateur principal 4 mesure les catégories suivantes :

- a) Outils, instruments, stratégies et activités élaborés pour les **ménages**
- b) Outils, instruments, stratégies et activités élaborés pour les **communautés**
- c) Outils, instruments, stratégies et activités élaborés pour les **services publics**
- d) Outils, instruments, stratégies et activités élaborés pour les **entreprises**

Pour chacune de ces catégories, le tableau contient les informations suivantes :

- Nom de l'outil, de l'instrument, de la stratégie ou de l'activité (outil/etc.)
- Désignation du projet
- Nombre de communautés, de ménages, de services publics ou d'entreprises bénéficiaires (chiffre cumulé depuis le démarrage du projet)





## CI 4 : SOUSQUESTIONS ET MÉTHODOLOGIE (suite)

4

- Nombre escompté de communautés, de ménages, de services publics ou d'entreprises touchés (par exemple, cible)
- Description de la manière dont les outils/etc. ont aidé chaque entité à accroître sa capacité d'adaptation ou de résilience
- Un exemple tiré du projet pour chacun des outils/etc. recensés (c'est-à-dire, texte descriptif)

À noter que les outils, instruments, stratégies ou activités sont les mêmes que ceux qui sont indiqués au titre de l'Indicateur principal 3 (pour les pays présentant un rapport sur cet indicateur).

**Unité** à prendre en compte dans chaque cas : 1 ménage ; 1 entreprise ; 1 communauté ; 1 service public.

Les utilisations répétées, par un bénéficiaire visé, d'un seul et même outil/etc. amélioré, appuyé par le PPCR, au cours d'une période considérée comptent pour un. Par contre, si le bénéficiaire utilise plusieurs outils différents au cours de la période considérée, chacune de ces utilisations compte pour un.

## CI 4 : DÉFINITIONS TECHNIQUES

Les parties prenantes visées, ou utilisateurs, sont les ménages, communautés, entreprises et/ou services publics **vulnérables** face au changement climatique. La **vulnérabilité** sociale est définie pour chaque projet/programme en fonction du contexte de son contexte propre. Chaque projet/programme recense les entités ciblées utilisant un outil/etc. appuyé par le PPCR (c'est-à-dire les ménages, entreprises, etc.) et explique dans ses documents de référence et dans les rapports présentés ultérieurement les circonstances qui rendent les utilisateurs vulnérables face au changement climatique.

On considère qu'une entité visée a bel et bien utilisé les outils, instruments, stratégies et activités lorsqu'elle en a directement bénéficié plus d'une fois pendant la période considérée de 12 mois.

En ce qui concerne les CIF, les **bénéficiaires** sont des entités qui ont reçu une aide grâce aux activités financées ou mises en œuvre dans le cadre des programmes, projets ou sous-projets des CIF. On trouvera une définition plus détaillée du terme « bénéficiaire » dans l'Indicateur principal 5.

Les **ménages, communautés, entreprises et services publics bénéficiant d'une aide** devraient correspondre à des entités, populations distinctes ou à d'autres unités identifiées lors de la conception de chaque projet ou programme comme ayant un lien perceptible avec l'intervention en question et ses produits, résultats ou effets recherchés.

- La définition du **ménage** est celle utilisée aux fins du recensement national.
- La **communauté** est le plus petit sous-ensemble administratif visé par le SPCR.
- Les **entreprises**, du secteur formel ou non, sont celles qui sont visées par le projet/programme et qui emploient des personnes ne faisant pas partie du même ménage. Dans le cas contraire, elles sont assimilées à un ménage (par exemple, un exploitant pratiquant une agriculture de subsistance est compté comme un ménage).
- Les **services publics** sont des services exercés par l'autorité publique ou cofinancés par cette dernière. Une entité du service public est comptée au niveau le plus bas de l'unité organisée (par exemple, un service de vulgarisation agricole de district sera compté comme un service).





## 4

## CI 4 : DÉFINITIONS TECHNIQUES (suite)

**Les outils/instruments/stratégies ou activités respectueux des impératifs climatiques** prennent en compte les considérations relatives à la variabilité du climat et au changement climatique ou peut servir à renforcer la résilience climatique des produits, des systèmes ou des services. Ce sont par exemple :

- **Les investissements dans les technologies ou les infrastructures** (modernisation des bâtiments, de l'agriculture, des installations côtières, des services hydrométéorologiques, des transports, de la gestion de l'eau, du drainage, des TIC et des systèmes énergétiques, etc.)
- **Les données, analyses, études techniques et savoirs** (scénarios climatiques, prévisions, évaluations de la vulnérabilité, analyses des risques climatiques /effets du changement climatique, cartes, évaluations des besoins, directives/manuels, etc.)
- **Les plateformes de sensibilisation du public** (plateformes de diffusion de l'information, services d'information météorologique, campagnes médiatiques, activités de partage des connaissances, réseaux de parties prenantes, sites Web et plateformes de formation en ligne)
- **Les instruments financiers** (micro-assurance, microfinancement, mécanismes d'emprunt, etc.)
- **Les services publics/à l'échelle locale** (approvisionnement en eau et assainissement, transports, protection contre les inondations, irrigation, systèmes d'alerte précoce, protection sociale, éducation, santé, etc.)

Les instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques **appuyés par le PPCR** sont mis au point et contrôlés dans le cadre des activités menées pendant la phase de programmation ou de mise en oeuvre du SPCR dans un pays ou une région, quelle que soit la source de financement .

Aux fins de cet indicateur, les instruments/modèles « **mis au point** » sont ceux qui ont été conçus à partir de zéro, ou adaptés ou modifiés pour répondre aux besoins exprimés.

## CI 4 : SOURCES DE DONNÉES ET COLLECTE DES DONNÉES

Il faut s'efforcer dans toute la mesure possible d'utiliser les données provenant des documents de projets/programmes/plans d'investissement existants du SPCR et d'autres rapports pertinents disponibles auprès des organisations de la société civile et de l'ensemble des parties prenantes au PPCR.

Le coordonnateur du projet/programme respectif et le point focal national conservent toutes les informations pertinentes propres à guider la présentation des rapports (c'est-à-dire, les données factuelles) pour un usage futur.

## CI 4 : OUTILS PERMETTANT DE PRÉSENTER DES RAPPORTS

**On trouvera ci-dessous le modèle de formulaire à remplir pour le tableau 4 du PPCR.** Il est à la disposition de tous les pays et actualisé régulièrement d'une année sur l'autre pour suivre l'évolution des données au fur et à mesure de l'état d'avancement du SPCR.



TABLEAU 4 DU PPCR

4

TABLEAU 4 DU PPCR

INDICATEUR PRINCIPAL 4 DU PPCR : MESURE DANS LAQUELLE LES MÉNAGES, COMMUNAUTÉS, ENTREPRISES ET SERVICES PUBLICS VULNÉRABLES UTILISENT LES OUTILS, INSTRUMENTS, STRATÉGIES ET ACTIVITÉS AMÉLIORÉS PAR LE PPCR, POUR FAIRE FACE À LA VARIABILITÉ DU CLIMAT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PLAN D'INVESTISSEMENT DU PPCR : DONNÉES COLLECTÉES POUR CHAQUE PROJET ET COMPILÉES AU NIVEAU DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU PPCR

RAPPORT COMPILÉ PAR LE PAYS

PÉRIODE CONSIDÉRÉE :

Du :

A- OUTILS/INSTRUMENTS ÉLABORÉS POUR LES MÉNAGES

#	NOM DE L'OUTIL/DU MODÈLE D'INVESTISSEMENT	PROJET DÉSIGNATION	NOMBRE DE MÉNAGES	
			Résultats effectifs (chiffre cumulé depuis le démarrage du projet)	Résultats escomptés
1				
2				
3				
...				

B- OUTILS/INSTRUMENTS ÉLABORÉS POUR LES COMMUNAUTÉS

#	NOM DE L'OUTIL/DU MODÈLE D'INVESTISSEMENT	PROJET DÉSIGNATION	NOMBRE DE COMMUNAUTÉS	
			Résultats effectifs (chiffre cumulé depuis le démarrage du projet)	Résultats escomptés
1				
2				
3				
...				

C- OUTILS/INSTRUMENTS ÉLABORÉS POUR LES SERVICES PUBLICS

#	NOM DE L'OUTIL/DU MODÈLE D'INVESTISSEMENT	PROJET DÉSIGNATION	NOMBRE DE SERVICES PUBLICS	
			Résultats effectifs (chiffre cumulé depuis le démarrage du projet)	Résultats escomptés
1				
2				
3				
...				

D- OUTILS/INSTRUMENTS ÉLABORÉS POUR LES ENTREPRISES

#	NOM DE L'OUTIL/DU MODÈLE D'INVESTISSEMENT	PROJET DÉSIGNATION	NOMBRE D'ENTREPRISES	
			Résultats effectifs (chiffre cumulé depuis le démarrage du projet)	Résultats escomptés
1				
2				
3				
...				

INSTRUCTIONS :

1. Définir clairement la population cible de vos instruments/modèles d'investissement/outils, etc. : s'agit-il de ménages, de communautés, d'entreprises privées, d'organismes publics ou d'une combinaison de ces différentes entités (se référer au document de projet) ?
2. **Résultats effectifs** : résultats cumulés depuis le début de la mise en œuvre du projet. **Résultats escomptés** : résultats escomptés à l'achèvement du projet comme indiqué dans le document de projet.

DATE DU RAPPORT :

MOIS/JOUR/ANNÉE

4

Au : 1er janvier 2016

Veillez indiquer comment les outils, instruments, stratégies et activités élaborées par le projet ont aidé les ménages à renforcer leur capacité d'adaptation ou de résilience.

Veillez donner un exemple tiré du projet pour chacun des outils/instruments recensés

Veillez indiquer comment les outils, instruments, stratégies et activités élaborées par le projet ont aidé les ménages à renforcer leur capacité d'adaptation ou de résilience.

Veillez donner un exemple tiré du projet pour chacun des outils/instruments recensés

Veillez indiquer comment les outils, instruments, stratégies et activités élaborées par le projet ont aidé les ménages à renforcer leur capacité d'adaptation ou de résilience.

Veillez donner un exemple tiré du projet pour chacun des outils/instruments recensés

Veillez indiquer comment les outils, instruments, stratégies et activités élaborées par le projet ont aidé les ménages à renforcer leur capacité d'adaptation ou de résilience.

Veillez donner un exemple tiré du projet pour chacun des outils/instruments recensés

3. Toujours fournir des observations écrites sur la manière dont la population cible définie dans ce tableau utilisera les instruments/modèles d'investissement/outils pour faire face au changement climatique.
4. Ajouter des lignes supplémentaires à chaque projet si nécessaire.

## 5

## INDICATEUR PRINCIPAL 5 DU PPCR

Nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique

## CI 5 : RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur permet de déterminer si les projets/programmes du PPCR relatifs à la résilience climatique touchent et aident les personnes comme prévu. Il cadre avec les priorités stratégiques définies dans le document descriptif du PPCR<sup>5</sup> et permet de comprendre comment les projets /programmes contribuent aux objectifs du PPCR permettant d'opérer une transformation réelle, à savoir accroître la résilience des ménages, des communautés, des entreprises et des secteurs, apporter une aide aux bénéficiaires dans le pays et renforcer la résilience des sociétés face à la variabilité du climat et au changement climatique.

Cet indicateur permet d'estimer le nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique dans un pays ou une région donnés. Il prend en compte à la fois les bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects, définis plus loin.

## CI 5 : SOUS QUESTIONS ET MÉTHODOLOGIE

L'indicateur principal 5 est qualitatif. Tous les projets/programmes suivent cet indicateur et présentent un rapport au moyen de l'outil de présentation des rapports (tableau 5). Chaque projet ou programme remplit une fiche d'évaluation. Le point focal national compile ensuite toutes les données recueillies pour chaque projet dans un tableau 5, en prenant soin d'éviter de compter en double. L'entité responsable de la présentation des rapports valide ce tableau au niveau national lors de l'atelier d'évaluation.

Il convient dans un premier temps de déterminer le nombre de bénéficiaires de chaque projet/programme pertinent et de compiler ensuite ces données pour estimer le nombre total de bénéficiaires dans le cadre d'un SPCR approuvé. Pour mesurer l'indicateur 5, répondre aux questions suivantes figurant dans tableau 5 :

**1. Combien de personnes ont bénéficié du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique ? (OBLIGATOIRE)**

La somme des bénéficiaires correspond au nombre cumulé des bénéficiaires du projet ou programme et du SPCR jusqu'au 31 décembre de la période considérée. Il convient d'indiquer le total cumulé sur la durée de vie du SPCR, puisque certains projets ou programmes pourraient être achevés avant la conclusion du SPCR.

**2. Combien de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique vivent en dessous du seuil national de pauvreté ? (FACULTATIF)**

Il convient dans la mesure du possible d'indiquer le nombre de personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté qui bénéficient d'une aide du PPCR.



5 Document descriptif du PPCR : <https://www.climateinvestmentfunds.org/node/12145>



## CI 5 : SOUS QUESTIONS ET MÉTHODOLOGIE (suite)

### 3. Combien de femmes ont bénéficié du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique ? (OBLIGATOIRE)

Il convient d'indiquer le nombre de femmes qui ont bénéficié du PPCR, en particulier dans le cas des projets ou programmes qui visent les femmes ou de ceux dans le cadre desquels une analyse sociale approfondie a été déjà réalisée. Le nombre d'hommes qui ont bénéficié du PPCR peut être calculé de manière indirecte. Les pays peuvent inclure ces données en indiquant clairement dans le tableau 5 qu'il s'agit de données désagrégées.

### 1. Combien de personnes ont bénéficié du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique ? (REQUIS)

La somme des bénéficiaires correspond au nombre total des bénéficiaires du projet ou programme et du SPCR jusqu'au 31 décembre de la période visée par le rapport. Il convient d'indiquer le total cumulé sur la durée de vie du SPCR, puisque certains projets ou programmes pourraient être achevés avant la conclusion du SPCR.

### 2. Combien de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique vivent en dessous du seuil national de pauvreté ? (FACULTATIF)

Il convient dans la mesure du possible de relever et communiquer le nombre de personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté bénéficiant d'une aide du PPCR.

### 3. Combien de femmes ont bénéficié du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique ? (OBLIGATOIRE)

Il convient d'indiquer le nombre de femmes qui ont bénéficié du PPCR, en particulier dans le cas des projets ou programmes qui visent les femmes ou de ceux dans le cadre desquels une analyse sociale approfondie a été déjà réalisée. Le nombre d'hommes qui ont bénéficié du PPCR peut être calculé de manière indirecte. Les pays peuvent inclure ces données en indiquant clairement dans le tableau 5 qu'il s'agit de données désagrégées.

## CI 5 : DÉFINITIONS TECHNIQUES

Pour évaluer l'indicateur principal 5, il importe de prendre en considération les définitions de portée générale qui encadrent tous les programmes de financement des CIF, dont le PPCR, et les définitions qui concernent plus particulièrement le PPCR.

### ORIENTATIONS DES CIF SUR LA DÉTERMINATION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

Les *bénéficiaires* sont les personnes qui ont été touchées par des activités financées ou mises en œuvre dans le cadre des programmes, projets ou sousprojets des CIF ou ont reçu une aide à travers elles. Les *personnes bénéficiant d'une aide* sont notamment des particuliers, des populations ou des ménages distincts pour lesquels il existe un lien perceptible avec l'intervention en question et ses produits, résultats ou impacts. Le nombre total de bénéficiaires que les CIF ont permis de toucher est établi sur la base d'une distinction entre *bénéficiaires directs* et *bénéficiaires indirects*.





## 5

## CI 5 : DÉFINITIONS TECHNIQUES (suite)

**Bénéficiaires directs des CIF** : il s'agit de personnes ou de membres de foyers visés précisément par un programme, projet ou sous-projet des CIF et qui bénéficient d'une aide à laquelle les CIF ont contribué. Ces personnes sont comptabilisées individuellement et doivent avoir conscience de recevoir cette aide<sup>6</sup>. La contribution aux CIF implique un lien clair de causalité entre la nature de la participation du bénéficiaire et les activités de tel ou tel programme ou projet entreprises par les CIF ou ses partenaires. Dans la plupart des cas, les bénéficiaires directs sont expressément définis dans la conception d'un projet des CIF et la matrice de résultats. Les bénéficiaires directs de l'ensemble des programmes des CIF sont notamment les suivants :

- Les personnes qui participent directement à des activités de formation
- Les bénéficiaires des services agricoles
- Les personnes qui ont pu bénéficier d'un meilleur accès à l'énergie grâce aux CIF
- Les personnes qui résident dans une zone desservie par un projet d'infrastructure financé par les CIF ou par un autre bien public physique censé avoir une incidence sur leur mode de vie
- Les bénéficiaires d'autres subventions/services fournis directement dans le cadre d'une intervention des CIF

**Bénéficiaires indirects des CIF** : il s'agit de personnes ou de membres de foyers qui :

- a. Bénéficient d'une aide qui n'est pas étroitement liée aux produits, résultats et effets pertinents propres à la conception du projet ; ou
- b. Ne sont pas destinés à recevoir une aide au titre du projet (retombées positives, par exemple).

Une *contribution* du CIF à une aide spécifique implique l'existence d'un lien entre l'aide et une activité correspondante des CIF, mais l'aide peut résulter de nombreux autres facteurs, abstraction faite de l'intervention des CIF (c'est-à-dire, lien de causalité indirect). Les bénéficiaires doivent seulement remplir l'une des conditions visées sous a. ou b., et pas nécessairement les deux, pour être considérés comme un bénéficiaire indirect. Les bénéficiaires indirects de l'ensemble des programmes des CIF sont notamment les suivants :

- Les personnes qui reçoivent des messages de sensibilisation provenant d'un projet financé par les CIF
- Les personnes qui bénéficient de co-avantages pour ce qui est des moyens de subsistance qui ne font pas partie de l'objectif fondamental de développement du projet (améliorations sur le plan sanitaire, accès à l'éducation ou création de revenus, par exemple)
- Les personnes au-delà d'une zone desservie par un projet touchées d'une manière qui peut être mesurable




---

6 Adaptation du Department for International Development, UK, ICF KPI 1



## CI 5 : DÉFINITIONS TECHNIQUES (suite)

5

**ORIENTATIONS DU PPCR SUR LA DÉTERMINATION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES**

On considère qu'une personne bénéficie d'un appui au titre du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique quand un service ou un équipement a été spécifiquement mis à sa disposition dans le cadre de projets/programmes pertinents du PPCR. L'accent est mis sur la disponibilité du service. L'appui ne vaut aucunement pour les processus de planification, la production de connaissances et la collecte de données probantes, ou d'autres processus structurants, à moins que la population bénéficiant de l'appui puisse être distinctement identifiée.

**Bénéficiaires directs du PPCR** : il s'agit des personnes qui ont été ciblées pour bénéficier d'un service ou d'un équipement mis à leur disposition dans le cadre de projets/programmes pertinents du PPCR. Il s'agit par exemple des éléments suivants :

- Environnement porteur : les bénéficiaires d'une formation directe
- Agriculture : les personnes auxquelles sont distribuées des semences ou les bénéficiaires de services de vulgarisation
- Gestion des zones côtières : les personnes bénéficiant d'une protection directe grâce à une digue de protection contre les inondations, définies dans les cadres de résultats du projet
- Infrastructure résiliente : population ciblée pour une mise à sa disposition d'abris en cas de catastrophe, écoles résilientes ou autres services
- Financement de l'adaptation : les personnes bénéficiant d'un accès direct au financement ou aux prêts

**Bénéficiaires indirects du PPCR** : il s'agit des personnes qui bénéficieraient d'un service ou d'un équipement mis à leur disposition dans le cadre de projets/programmes pertinents du PPCR, mais qui n'ont pas été expressément ciblées à cet effet ou de celles qui ont bénéficié d'une quelconque autre manière de la contribution des activités du PPCR qui sont accessoires par rapport aux principaux résultats pertinents. Les bénéficiaires sont notamment les suivants :

- Services d'information hydrométéorologique et climatique : les personnes qui reçoivent des informations provenant d'un système d'alerte en cas de risque climatique. (Elles seraient comptées seulement s'il s'agit de l'un des objectifs principaux du projet et non d'une activité intermédiaire.)
- Les personnes qui reçoivent des messages de sensibilisation provenant de campagnes radiophoniques

Les investissements au titre du PPCR dans l'appui aux politiques, l'assistance technique destinée au secteur public ou la planification ne contribuent pas au nombre de bénéficiaires comptés dans la population générale. Par exemple, les personnes relevant de la zone administrative d'un organisme bénéficiant d'un appui au renforcement des capacités ou résidant dans une zone faisant l'objet d'un plan de gestion des forêts et des ressources en eau ne sont pas comptées. Les responsables gouvernementaux bénéficiant d'une formation ou d'un appui direct grâce à ces investissements sont comptés comme bénéficiaires directs.

Le nombre de personnes bénéficiant d'une aide ne devrait **pas** être sousestimé dans les interventions financées seulement en partie par le PPCR. Chaque personne bénéficiant du PPCR ne devrait être comptée qu'une seule fois, même si elle bénéficie d'interventions multiples.





## 5

## CI 5 : DÉFINITIONS TECHNIQUES (suite)

**Les projets/programmes pertinents** sont des interventions ciblées en matière de résilience climatique dans les secteurs recensés comme étant prioritaires dans le SPCR. L'appui ne vaut aucunement pour les processus de planification, l'acquisition de connaissances et la collecte de données factuelles probantes ou d'autres processus structurants, à moins que la population bénéficiant de l'appui puisse être distinctement identifiée. Ces programmes sont couverts par les indicateurs principaux 3 et 4.

Par exemple, la modernisation d'un service national d'hydrométéorologie ne peut pas être comptée dans l'indicateur 5, à l'inverse d'un système fonctionnel d'alerte précoce en cas d'inondation dans 20 districts (faisant appel à ces données hydrométéorologiques), étant donné qu'une population distincte a été identifiée.

**En ce qui concerne l'indicateur 5, les pays du PPCR indiquent le nombre de bénéficiaires directs et le nombre de bénéficiaires indirects.**

L'Unité administrative des CIF regroupe ces informations dans le nombre total de bénéficiaires (directs et indirects) du PPCR.

## CI 5 : SOURCE DE DONNÉES ET COLLECTE DES DONNÉES

Il convient d'utiliser des données récentes provenant de **systèmes nationaux** (par exemple, données démographiques). Ces données peuvent être obtenues auprès du bureau du recensement ou d'autres institutions d'études démographiques, ou auprès de services publics ou d'organismes chargés de réaliser des projets/programmes de développement dans la zone du projet/programme.

Dans les cas où il est impossible d'obtenir des données récentes auprès des systèmes nationaux, il conviendra d'effectuer des **enquêtes spéciales**, y compris des enquêtes de référence, afin d'établir le nombre de bénéficiaires visés (directs) de chaque projet/programme. Le niveau de référence est fixé à 0, puisque personne ne bénéficiait du PPCR avant l'approbation du SPCR.

Les bénéficiaires sont dénombrés au niveau de l'individu (nombre de personnes, de femmes, d'hommes) ; cependant, aux fins de la présentation des rapports, **les données, exprimées en nombre de personnes, seront ventilées par sexe**. Pour compter les ménages, les hypothèses concernant la taille du ménage et la proportion hommes-femmes dont on a besoin pour la ventilation des données sont consignées dans le tableau présenté.

Dans les cas où des enquêtes ou un état des lieux de la vulnérabilité sociale ont été réalisées, le suivi permettra de **ventiler** le nombre de femmes bénéficiaires.

Le coordonnateur du projet/programme respectif et le point focal national conservent toutes les informations pertinentes propres à guider la présentation des rapports (c'est-à-dire, les données factuelles) pour un usage futur.

## CI 5 : OUTILS PERMETTANT D'ÉTABLIR DES RAPPORTS

On trouvera ci-dessous **le modèle à remplir** pour le tableau 5 du PPCR. Il est à la disposition de tous les pays et est actualisé régulièrement d'une année sur l'autre pour suivre l'évolution des données au fur et à mesure de l'état d'avancement du SPCR.



TABLEAU 5 DU PPCR

5

TABLEAU 5 DU PPCR

INDICATEUR PRINCIPAL 5 DU PPCR : NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRE D'UNE AIDE DU PPCR POUR FAIRE FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES : ÉVALUATION AU NIVEAU DU PROJET ET COMPILATION AU NIVEAU DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU PPCR

TONGA

RAPPORT COMPILÉ PAR LE PAYS

PÉRIODE CONSIDÉRÉE : Du : 1er janvier 2018

DÉSIGNATION DU PROJET		NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DIRECTS	
		RÉSULTATS EFFECTIFS (CHIFFRE CUMULÉ DEPUIS LE DÉMARRAGE DU PROJET)	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
A		B	C
PROJECT DU SECTEUR DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE	Nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique		
	Nombre de femmes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique		
PAYS (cumul des données des projets ci-dessus)	Nombre total de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique		
	Nombre total de femmes bénéficiant d'une aide du PPCR pour faire face aux effets du changement climatique		

INSTRUCTIONS :

1. Résultats effectifs : cumul du nombre de personnes bénéficiaires du projet depuis son démarrage.
2. Résultats escomptés : nombre de personnes qui devraient être touchées par le projet à l'achèvement (comme indiqué dans le document de projet).
3. Si la population cible du projet est un ménage ou une communauté, fournir les meilleures estimations du nombre de personnes dans ce ménage ou cette communauté. Recouper ces données avec les données fournies dans le tableau 4 par souci de cohérence.
4. Ne pas laisser des cellules vides. Mettez zéro (0) dans la cellule correspondante si personne n'a encore bénéficié d'une aide au titre du projet.

DATE DU RAPPORT :

MOIS/JOUR/ANNÉE

Au : 31 décembre 2018

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES INDIRECTS		NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES	
RÉSULTATS EFFECTIFS (CHIFFRE CUMULÉ DEPUIS LE DÉMARRAGE DU PROJET)	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RÉSULTATS EFFECTIFS (CHIFFRE CUMULÉ DEPUIS LE DÉMARRAGE DU PROJET)	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
B	C	B	C

**ENSEIGNEMENTS TIRÉS :**

Quels ont été les principaux succès remportés lorsque les personnes ont bénéficié de l'aide du PPCR ?


Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?




Les résultats du projet en 2016 indiquent que la facilité pour le financement de la résilience climatique (CLIMADAPT) au Tadjikistan a un portefeuille de prêts dépassant 3,8 millions de dollars et a atteint plus de 1 400 ménages, agriculteurs, petits et moyennes entreprises, et contribuer à la diffusion de des technologies telles que l'irrigation goutte à goutte, à serres, et panneaux solaires.

© BERD

# ANNEXES

## ANNEXE 1

Cadre de résultats révisé du PPCR

**56**

## ANEXO 2

Exemple de critères d'évaluation pour l'indicateur principal 1

**58**

## ANEXO 3

Exemple de critères d'évaluation pour l'indicateur principal 2

**60**

## ANEXO 4

Exemple de critères d'évaluation pour l'indicateur principal 3

**61**

## ANEXO 5

Exemple de fiche d'évaluation 1 pour l'indicateur principal 1

**62**

## ANEXO 6

Exemple de fiche d'évaluation 2 pour l'indicateur principal 2

**65**

## ANEXO 7

Exemple de fiche d'évaluation 3 pour l'indicateur principal 3

**72**

## ANEXO 8

Formulaire récapitulatif des ateliers d'évaluation

**76**

## **Annexe 1:** Cadre de résultats révisé du PPCR

Le présent guide pratique a été conçu pour soutenir la mise en œuvre du Cadre de résultats révisé du PPCR<sup>7</sup>, adopté par le sous-comité du PPCR en 2012. Il établit une base pour le suivi et l'évaluation de l'impact, des effets et des produits des activités financées au titre du PPCR. Le modèle logique décrit la chaîne de causalité qui relie les résultats obtenus grâce aux apports et aux activités, aux produits de projet, aux effets de programme et aux conséquences qui en résultent au plan national et international. Les indicateurs de résultats du PPCR, notamment les cinq principaux d'entre eux (surlignés en jaune), ont été ajoutés au tableau pour signaler leur emplacement dans la chaîne de résultats

---

7 Disponible sur : [https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/default/files/meeting-documents/revised\\_ppcr\\_results\\_framework\\_0.pdf](https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/default/files/meeting-documents/revised_ppcr_results_framework_0.pdf)

# MODÈLE LOGIQUE RÉVISÉ DU PPCR ET INDICATEURS Y AFFÉRENTS

CADRE GLOBAL -  
RÉALISATION  
FINALE DU CIF  
(15-20 ans)

Renforcement du développement adapté au changement climatique conforme aux autres objectifs des CIF

CADRE NATIONAL -  
CONTRIBUTION DU SPCR À  
L'IMPACT TRANSFORMATEUR  
(10-20 ans / niveau national)

## A1. Meilleure adaptation des ménages, des collectivités, des entreprises, des secteurs et des sociétés à la variabilité et au changement climatiques.

A1.1 Variation du % des ménages dont les conditions se sont améliorées

A1.2 Variation des pertes/dommages dus au changement climatique et à l'adaptation aux chocs climatiques dans les zones visées par le PPCR

A1.3 Nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour s'adapter aux conséquences du changement climatique

A1.4 % des personnes ayant accès à l'eau potable toute l'année

## A2. Planification renforcée d'un développement adapté au climat

A2.1 Degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale (y compris au niveau sectoriel)

A2.2 Modification des allocations budgétaires en faveur de la lutte contre le changement et les variations climatiques

CADRE NATIONAL -  
RÉALISATIONS DES SPCR

## Préparation et réaction à la variabilité et au changement climatiques

B1. Capacités d'adaptation renforcées

B1. Mesure dans laquelle les ménages, collectivités, entreprises et services publics vulnérables utilisent les outils améliorés, appuyés par le PPCR

B2. Cadres institutionnels améliorés

B2. Capacité renforcée de l'Etat et mécanisme de coordination pour l'intégration de la protection contre les chocs climatiques

B3. Prise en compte systématique de l'information climatique dans la prise de décisions

B3. Données attestant de l'utilisation des informations/ produits/ services climatiques aux fins de la prise de décisions dans les secteurs sensibles à l'évolution climatique

B4. Amélioration de la planification sectorielle et de la réglementation en matière d'adaptation au changement climatique

B4. Mobilisation grâce au PPCR d'investissements publics et privés dans les secteurs sensibles au climat

B5. Modes d'investissement respectueux des impératifs climatiques définis et mis en œuvre

B5. Élaboration, mise à l'essai et évaluation de la qualité des instruments/ modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques

## Annexe 2 : Exemple de critères d'évaluation pour l'indicateur principal 1

### GRADO DE INTEGRACIÓN DEL CAMBIO CLIMÁTICO EN LA PLANIFICACIÓN NACIONAL, INCLUIDA LA SECTORIAL

NOTE	UN PLAN DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE NATIONAL/SECTORIEL A-T-IL ÉTÉ APPROUVÉ ?	LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE ONT-ELLES ÉTÉ INTÉGRÉES DANS LES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE OU DES AUTORITÉS SECTORIELLES ?	¿SE HA ASIGNADO A INSTITUCIONES O PERSONAS LA RESPONSABILIDAD DE INTEGRAR LA PLANIFICACIÓN DE LA RESILIENCIA AL CLIMA?	¿SE HAN IDENTIFICADO MEDIDAS ESPECÍFICAS PARA ABORDAR LA RESILIENCIA AL CLIMA Y SE LES HA ASIGNADO PRIORIDAD (POR EJEMPLO, INVERSIONES O PROGRAMAS)?	¿EN TODOS LOS PROCESOS DE PLANIFICACIÓN SE ANALIZAN LOS RIESGOS CLIMÁTICOS DE MANERA RUTINARIA?
0	Non, il n'existe pas de tel plan.	Aucune stratégie de résilience climatique n'est disponible.	Aucune planification de la résilience climatique n'a été entreprise.	Aucune mesure spécifique de résilience climatique (au niveau des investissements et des programmes) n'a été identifiée.	Non
1	Il existe un plan concret pour son élaboration.	Des plans sont en place pour intégrer les stratégies de lutte contre le changement climatique dans les principaux documents de planification de l'administration centrale.	Des plans sont en place pour attribuer à une personne ou à un organisme la responsabilité d'intégrer la planification de la résilience climatique dans la planification du développement national.	Des plans sont en place pour identifier des mesures spécifiques de résilience climatique.	Des plans sont en place pour identifier des mesures spécifiques permettant de procéder à une évaluation régulière des risques climatiques.
2	Des travaux ont récemment débuté concernant l'élaboration d'un plan pour le changement climatique.	Des travaux ont récemment débuté sur l'intégration de telles stratégies dans les principaux documents de planification de l'administration centrale.	Des travaux ont récemment débuté sur la programmation budgétaire et la rédaction de termes de référence visant à intégrer la planification de la résilience climatique dans la planification du développement national, mais ils progressent lentement.	Des travaux ont récemment débuté sur l'identification de mesures permettant de lutter contre le changement climatique.	Les autorités ont récemment commencé à évaluer les risques climatiques.
3	Les travaux d'élaboration d'un plan pour le changement climatique ont débuté mais ils progressent lentement.	Des travaux sur l'intégration de stratégies dans les principaux documents de planification de l'administration centrale ont débuté, mais ils progressent trop lentement.	Des projets de termes de référence et de budgets ont été préparés dans le but d'attribuer à des personnes ou à des organismes la responsabilité d'intégrer la planification de la résilience climatique dans la planification du développement national.	Des travaux ont récemment débuté sur l'identification de mesures permettant de lutter contre le changement climatique, mais ils progressent trop lentement.	Les autorités ont récemment commencé à procéder à des évaluations régulières des risques climatiques, mais les progrès sont lents.
4	Existe sous forme de projet.	Les stratégies de lutte contre le changement climatique sont intégrées dans les principaux documents de planification de l'administration centrale, qui existent sous forme de projets.	Des personnes ou des organismes ont été chargés de l'intégration de la planification de la résilience climatique dans la planification du développement national.	Des mesures spécifiques de résilience climatique (au niveau des investissements et des programmes) ont été identifiées, mais elles sont à l'état de projet.	Une évaluation pilote des risques liés au changement climatique a effectivement été menée dans une sélection de projets, mais l'évaluation ne revêt pas de caractère obligatoire.



NOTE	UN PLAN DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE NATIONAL/SECTORIEL A-T-IL ÉTÉ APPROUVÉ ?	LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE ONT-ELLES ÉTÉ INTÉGRÉES DANS LES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE OU DES AUTORITÉS SECTORIELLES ?	¿SE HA ASIGNADO A INSTITUCIONES O PERSONAS LA RESPONSABILIDAD DE INTEGRAR LA PLANIFICACIÓN DE LA RÉSILENCIA AL CLIMA?	¿SE HAN IDENTIFICADO MEDIDAS ESPECÍFICAS PARA ABORDAR LA RÉSILENCIA AL CLIMA Y SE LES HA ASIGNADO PRIORIDAD (POR EJEMPLO, INVERSIONES O PROGRAMAS)?	¿EN TODOS LOS PROCESOS DE PLANIFICACIÓN SE ANALIZAN LOS RIESGOS CLIMÁTICOS DE MANERA RUTINARIA?
5	Existe, a été approuvé mais n'est pas mis en œuvre.	Les stratégies de résilience climatique sont intégrées dans le principal document de planification du secteur, mais elles ne sont pas utilisées.	Cette responsabilité a été attribuée à un organisme ou à une personne, soutenue par des budgets approuvés et guidée par des termes de référence ou des descriptions de poste appropriés.	Des mesures spécifiques de résilience climatique (au niveau des investissements et des programmes) ont été identifiées et approuvées, mais elles n'ont pas été mises en œuvre.	Les évaluations pilotes obligatoires des risques liés au changement climatique sont menées dans le cadre des projets.
6	Existe, a été approuvé et appliqué, avec des exemples tangibles de mise en œuvre, mais les améliorations majeures dont il devrait faire l'objet n'ont pas été clairement identifiées.	Les stratégies de résilience climatique sont intégrées dans les documents de planification de l'administration centrale et sont prises en compte lors des décisions de planification. Cependant, d'importantes améliorations sont nécessaires, qui n'ont pas été identifiées.	Cette responsabilité a été attribuée à un organisme ou à une personne, soutenue par des budgets approuvés et guidée par des termes de référence ou des descriptions de poste appropriés, mais sans impact sur la planification du développement.	Des mesures spécifiques de résilience climatique (au niveau des investissements et des programmes) ont été identifiées et approuvées, mais elles n'ont pas été mises en œuvre de façon cohérente dans l'ensemble des activités ministérielles.	Les évaluations sont obligatoires, mais elles n'ont pas été mises en œuvre de façon cohérente dans l'ensemble des activités ministérielles.
7	Existe, est approuvé et opérationnel, avec des exemples tangibles de mise en œuvre, mais les améliorations majeures dont il devrait faire l'objet ont été partiellement identifiées.	Les stratégies de résilience climatique sont intégrées dans les documents de planification de l'administration centrale et prises en compte lors des décisions de planification. D'importantes améliorations sont nécessaires, qui ont été partiellement identifiées.	Cette responsabilité a été attribuée à un organisme ou à une personne, soutenue par des budgets approuvés et guidée par des termes de référence ou des descriptions de poste appropriés, mais sans impact sur la planification du développement.	Des mesures spécifiques ont été appliquées dans divers secteurs, mais des améliorations importantes sont nécessaires, qui ont été partiellement identifiées.	Les évaluations sont obligatoires et elles sont menées dans le cadre de l'ensemble des activités ministérielles, mais des améliorations majeures sont nécessaires, qui sont partiellement identifiées.
8	Existe, est approuvé et opérationnel, avec des exemples tangibles de mise en œuvre, mais doit faire l'objet de certaines améliorations mineures qui n'ont pas été identifiées.	Des stratégies de résilience climatique sont utilisées pour éclairer la mise en œuvre des activités et des projets du secteur, avec un effet modéré.	Cette responsabilité a été attribuée à un organisme ou à une personne, soutenue par des budgets approuvés et guidée par des termes de référence ou des descriptions de poste appropriés, avec un impact modéré sur la planification du développement.	Des mesures spécifiques ont été appliquées dans divers secteurs, mais des améliorations mineures sont nécessaires, qui ont été identifiées.	Les évaluations sont obligatoires et elles sont menées dans le cadre de l'ensemble des activités ministérielles, mais des améliorations mineures sont nécessaires, qui ont été partiellement identifiées.
9	Oui, existe et n'a pas besoin d'être grandement amélioré car il est correctement mis en œuvre.	Des stratégies de résilience climatique sont utilisées pour éclairer la mise en œuvre des activités et des projets du secteur, avec un effet majeur.	Cette responsabilité a été attribuée à un organisme ou à une personne, soutenue par des budgets approuvés et guidée par des termes de référence ou des descriptions de poste appropriés, avec un impact substantiel sur la planification du développement.	Oui, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre de façon cohérente dans toutes les activités ministérielles.	Oui, les évaluations sont appliquées de façon cohérente à l'ensemble des activités ministérielles, avec une grande efficacité.
10	Oui, existe et n'a pas besoin d'être amélioré car il est correctement mis en œuvre.	Les stratégies de résilience climatique sont prises en compte lors des décisions de planification et n'ont pas besoin d'être complétées par d'autres stratégies.	Il n'est nul besoin de réviser les rôles et responsabilités des personnes ou des organismes impliqués dans la planification de la résilience climatique.	Aucune nouvelle mesure n'est nécessaire dans la lutte contre le changement climatique.	Il n'est pas nécessaire d'améliorer les processus d'évaluation.

Tableau adapté du rapport sur Saint-Vincent-et-les Grenadines



## Annexe 3 : Exemple de critères d'évaluation pour l'indicateur principal 2

### SIGNES TANGIBLES DE LA CAPACITÉ RENFORCÉE DE L'ÉTAT ET MÉCANISME DE COORDINATION POUR L'INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE

NOTE	DISPOSE-T-ON D'INFORMATIONS, D'ÉTUDES ET D'ÉVALUATIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA VARIABILITÉ DU CLIMAT ET LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE ?	DISPOSE-T-ON DES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES NÉCESSAIRES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	LES MESURES D'INCITATION NATIONALES/ SECTORIELLES ET LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ABORDENT-ELLES EXPRESSEMENT LA QUESTION DU CHANGEMENT ET DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUES ?	L'ÉTAT/LES SECTEURS PARTICIPENT-ILS À UN MÉCANISME DE COORDINATION INTERSECTORIEL POUR LES ACTIVITÉS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?
0	Aucune étude, information ou évaluation n'est actuellement disponible sur ce sujet.	Il n'y a aucune compétence spécialisée en matière de changement climatique.	Il n'existe aucune mesure d'incitation ou disposition législative applicable au plan national/sectoriel.	Il n'existe aucun mécanisme de coordination intersectoriel pour les activités liées au changement climatique.
1-2	Certaines études ont été commandées mais ne sont pas encore terminées.	Certains fonctionnaires ministériels ont suivi des cours de formation sur le changement climatique.	Des projets de mesures d'incitation et de dispositions législatives au plan national/sectoriel sont en cours d'élaboration.	Oui, un mécanisme de coordination intersectoriel existe, mais il n'est pas utilisé.
3-4	Certaines études, évaluations et informations sur le changement climatique, la variabilité du climat et la résilience climatique existent, mais les problèmes qu'elles abordent sont très limités.	Peu de personnes sont formées à la résilience climatique et possèdent de l'expérience dans la mise en œuvre de projets de résilience face au changement climatique.	Des projets de mesures d'incitation et de dispositions législatives au plan national/sectoriel existent mais ils ne sont pas encore finalisés.	Un mécanisme de coordination intersectoriel pour les activités liées au changement climatique existe et fait état d'un faible niveau de participation.
5-6	Certaines études, évaluations et informations sur le changement climatique, la variabilité du climat et la résilience climatique existent, mais les problèmes qu'elles abordent ne couvrent pas toutes les questions en jeu.	Des personnes issues de différents ministères/secteurs ont été formées et sont qualifiées en matière de résilience face au changement climatique.	Les mesures d'incitation et les dispositions législatives applicables au plan national/sectoriel qui traitent de la question du changement climatique et de la résilience climatiques sont finalisées, approuvées et mises en œuvre de manière limitée.	Un mécanisme de coordination intersectoriel pour les activités liées au changement climatique existe et fait état d'un fort niveau de participation.
7-8	Il existe de nombreuses études, évaluations et informations disponibles sur le changement climatique, la variabilité du climat et la résilience climatique. Ces études couvrent toutes les questions pertinentes et sont bien comprises par l'ensemble des ministères.	Il y a au moins une personne dans la plupart des ministères qui a été formée et est qualifiée en matière de résilience climatique, et qui possède de l'expérience dans la conduite de projets et de programmes sur le changement climatique.	Les mesures d'incitation et les dispositions couvrent une vaste palette de questions mais peuvent être renforcées.	Il existe un mécanisme de coordination intersectoriel pour les activités liées au changement climatique qui permet un partage actif des informations et un certain degré de planification coordonnée.
9-10	Il existe de nombreuses études, évaluations et informations disponibles sur le changement climatique, la variabilité du climat et la résilience climatique. Ces études couvrent toutes les questions pertinentes et sont bien comprises par l'ensemble des ministères.	Il existe des compétences spécialisées en matière de changement climatique dans la plupart des ministères/organismes, et bon nombre d'experts ont une bonne expérience de travail sur les projets et programmes liés au changement climatique.	Un large éventail de mesures d'incitation et de dispositions législatives au plan national/sectoriel abordent expressément la résilience face au changement climatique et sont pleinement mises en œuvre et actualisées selon les besoins.	Il existe un mécanisme de coordination intersectoriel pour les activités liées au changement climatique pleinement opérationnel, au sein duquel tous les secteurs/organismes gouvernementaux concernés partagent leurs informations et coordonnent leur action de manière continue.

Tableau adapté du rapport sur la Grenade

# Annexe 4 :

## Exemple de critères d'évaluation pour l'indicateur principal 3

### QUALITÉ DES INSTRUMENTS/MODÈLES D'INVESTISSEMENT RESPECTUEUX DES IMPÉRATIFS CLIMATIQUES MIS AU POINT ET CONTRÔLÉS

	L'INSTRUMENT/LE MODÈLE D'INVESTISSEMENT A-T-IL ÉTÉ MIS AU POINT ET CONTRÔLÉ ?	L'INSTRUMENT/LE MODÈLE D'INVESTISSEMENT A-T-IL ÉTÉ MIS EN ŒUVRE À L'ÉCHELLE PROPOSÉE ?	LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'INSTRUMENT/DU MODÈLE D'INVESTISSEMENT ONT-ELLES PRIS EN COMPTE D'UNE MANIÈRE ADÉQUATE LES BESOINS DES FEMMES ET DES HOMMES ?	LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'INSTRUMENT/DU MODÈLE D'INVESTISSEMENT ONT-ELLES PRIS EN COMPTE D'UNE MANIÈRE ADÉQUATE LES BESOINS DES POPULATIONS VULNÉRABLES ?
0	Aucun investissement dans les technologies ou les infrastructures n'a été mis en place ou contrôlé.	Les investissements dans les technologies ou les infrastructures n'ont pas été mis en œuvre à l'échelle proposée.	La conception et la mise en œuvre des investissements dans les technologies ou les infrastructures ne prennent pas en compte les besoins des femmes et des hommes d'une manière adéquate.	La conception et la mise en œuvre des investissements dans les technologies ou les infrastructures ne prennent pas en compte les besoins des populations vulnérables.
1-2	Les termes de référence et/ou les spécifications ont été élaborés et le processus de passation de marchés initié.	Les investissements dans les technologies ou les infrastructures ont été mis en œuvre à hauteur de 30 % de l'échelle proposée.	La conception et la mise en œuvre des investissements dans les technologies ou les infrastructures ne prennent pas en compte les besoins des femmes et des hommes d'une manière adéquate.	La conception des investissements dans les technologies ou les infrastructures prend en compte les besoins des populations vulnérables 1-2.
3-4	Le processus de passation de marchés est à un stade avancé ou a été achevé.	Les investissements dans les technologies ou les infrastructures ont été mis en œuvre à hauteur de 50 % de l'échelle proposée.	La conception et la mise en œuvre des investissements dans les technologies ou les infrastructures ne prennent pas en compte les besoins des femmes et des hommes au niveau de leur conception uniquement.	La conception des investissements dans les technologies ou les infrastructures prend en compte les besoins des populations vulnérables 3-4.
5-6	Les investissements dans les technologies ou les infrastructures ont été mis en place (équipements installés, formations conduites)	Les investissements dans les technologies ou les infrastructures ont été mis en œuvre à hauteur de 70 % de l'échelle proposée.	La conception et la mise en œuvre des investissements dans les technologies ou les infrastructures prennent en compte les besoins des femmes et des hommes au niveau de leur conception uniquement.	La conception des investissements dans les technologies ou les infrastructures prend en compte les besoins de toutes les populations vulnérables.
7-8	Les investissements dans les technologies ou les équipements ont été contrôlés ; les systèmes/équipements sont en cours d'étalonnage.	Les investissements dans les technologies ou les infrastructures ont été mis en œuvre à hauteur de 90 % de l'échelle proposée.	La conception et la mise en œuvre des investissements dans les technologies ou les infrastructures prennent en compte les besoins des femmes et des hommes.	La conception et la mise en œuvre des investissements dans les technologies ou les infrastructures prennent en compte les besoins des populations vulnérables 1-3.
9-10	Les investissements dans les technologies ou les infrastructures ont été mis en place et contrôlés (équipements mis en service/entièrement opérationnels).	Les investissements dans les technologies ou les infrastructures ont été entièrement mis en œuvre à l'échelle proposée.	La conception et la mise en œuvre des investissements dans les technologies ou les infrastructures prennent en compte d'une manière adéquate les besoins des femmes et des hommes.	La conception et la mise en œuvre des investissements dans les technologies ou les infrastructures prennent en compte les besoins des populations vulnérables 4-5.



# Annexe 5 : Exemple de fiche d'évaluation 1 pour l'indicateur principal 1

FICHE D'ÉVALUATION 1 DU PPCR

FECHA DEL INFORME: 30 DE JUNIO DE 2017

INDICATEUR PRINCIPAL 1 DU PPCR : DEGRÉ D'INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA PLANIFICATION NATIONALE (Y COMPRIS AU NIVEAU SECTORIEL)

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES : DONNÉES ÉVALUÉES AU NIVEAU NATIONAL

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES PLAN D'INVESTISSEMENT DU PPCR

PÉRIODE CONSIDÉRÉE :		Du : 1er janvier 2016		Au : 31 décembre 2016	
A	B	C	D	E	F
Indiquer ci-dessous les secteurs recensés comme étant prioritaires dans le plan d'investissement du PPCR. Insérer ci-dessous d'autres secteurs ou ministères prioritaires (facultatif)	Existe-t-il un plan approuvé concernant le changement climatique pour le pays/le secteur ?	Les stratégies de résilience climatique ont-elles été intégrées dans les principaux documents de planification de l'administration centrale ou des autorités sectorielles ?	La responsabilité de l'intégration de la planification de la résilience climatique a-t-elle été attribuée à des organismes ou à des personnes ?	A-t-on défini et priorisé des mesures spécifiques de résilience climatique (par exemple, dans les investissements et programmes) ?	Procède-t-on à une évaluation régulière des risques climatiques dans le cadre de tous les processus de planification ?
	Période considérée : note 2015 (année précédente) : 5	Période considérée : note 2016 (nouvelle année) : 8	Période considérée : note 2015 (année précédente) : 8	Période considérée : note 2015 (année précédente) : 9	Période considérée : note 2016 (nouvelle année) : 4
<b>PLANIFICATION NATIONALE</b>	5	8	8	9	4
Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.	La note n'a pas changé. Il existe un projet de plan sur les changements climatiques, ainsi que des plans concrets pour élaborer une politique en matière de changement climatique et une stratégie de mise en œuvre y afférente grâce à un financement du projet RDVRR. Une assistance technique sera fournie à cette fin d'ici le troisième trimestre 2017. En outre, le Plan national de développement économique et social (PNDES), qui comporte 5 objectifs, définit la politique de résilience climatique dans son objectif 4.	Aucun changement de note. Le Plan national de développement économique et social décrit l'orientation stratégique pour la résilience climatique. D'autres documents de planification qui existent ou sont en cours de mise en œuvre comprennent la Politique énergétique et le Plan d'action. Le document de planification qui reste à élaborer devra présenter des stratégies spécifiques de résilience climatique. Celles-ci incluent notamment le Plan national d'aménagement du territoire, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) pour le secteur de l'énergie et des transports et le Plan national d'adaptation.	La responsabilité a été confiée à l'Unité de développement durable du ministère de la Planification économique pour assurer une meilleure coordination dans la planification pour le changement climatique. Ce ministère a été créé en 2015 conformément aux priorités du gouvernement en faveur de l'intégration du changement climatique.	Des travaux sont en cours portant sur des programmes d'investissement spécifiques, tels que le Programme stratégique pour la résilience climatique (SPCR) et le projet RDVRR, le Partenariat Japon-Carabes sur le changement climatique (J-CCCP) et l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC), qui priorisent les instruments de planification, les investissements dans les infrastructures et le pilotage des technologies d'adaptation. Cependant, il y a moins de travaux en cours dans le domaine de la collecte de données.	Aucun mécanisme d'évaluation des processus de planification n'est actuellement en place. Plus de 25 fonctionnaires gouvernementaux ont reçu une formation sur l'outil d'évaluation en ligne CCORAL (Caribbean Climate Online Risk and Adaptation Tool) en 2016. Celui-ci a été développé sous la direction du Caribbean Climate Community Climate Change Center (CCCCC) spécifiquement à l'usage des fonctionnaires gouvernementaux et des décideurs dans les Carabes. Une deuxième phase de la formation sur l'outil CCORAL se déroulera en 2017 et comportera des actions de sensibilisation. L'outil comporte une liste de contrôle rapide pour l'évaluation en ligne adaptée au contexte des Carabes, qui permet d'établir une ébauche en matière de gestion des risques.



GESTION DES RESSOURCES CÔTIÈRES ET MARINES/GESTION DES ZONES CÔTIÈRES	4	5	4	4	6	6	8	8	5	5
Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.	4	5	4	4	6	6	8	8	5	5
Aucun plan de gestion des zones côtières n'a été élaboré pour le secteur. Plusieurs études réalisées sur des sections de la côte ont recommandé que les données soient collectées avant de passer à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Le projet RDVRP négocie actuellement l'achat et le déploiement d'équipements pour collecter les données sur les vagues et les courants dans les zones pilotes du SPCR. Une politique de gestion des zones côtières de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECOC) a été finalisée mais n'a pas encore été adoptée par Saint-Vincent-et-les Grenadines.	4	5	4	4	6	6	8	8	5	5
Aucun plan de gestion des zones côtières n'existe pour le secteur. Une politique de gestion des zones côtières de l'OECOC a été rédigée mais n'a pas été adoptée à Saint-Vincent-et-les Grenadines. Les interventions côtières sont mises en œuvre projet par projet. Plusieurs études menées sur des sections de la côte ont préconisé des interventions, mais aucun plan intégré n'a été élaboré.	4	5	4	4	6	6	8	8	5	5
Capacités limitées dans ce secteur. Les évaluations ne sont effectuées que lorsqu'elles sont requises par des entités externes. Les fonctionnaires ont reçu une formation sur l'outil d'évaluation en ligne CCORAL en 2016. La sensibilisation à cet outil sera menée en 2017.	4	5	4	4	6	6	8	8	5	5
AGRICULTURE ET FORESTIERIE	3	5	3	5	5	6	8	8	2	2
Le projet du Plan de gestion des risques de catastrophe dans le secteur agricole a été achevé en 2016 grâce à un financement de la FAO. Ce plan est en cours d'examen par le ministère de l'Agriculture. Le Plan de développement de l'agriculture et de la pêche a également été finalisé en 2015 avec l'aide de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le cadre du 10e FED. Le changement climatique a été inclus comme thème transversal.	3	5	3	5	5	6	8	8	2	2
Des stratégies de résilience climatique ont été intégrées dans les deux documents sous forme d'ébauches.	3	5	3	5	5	6	8	8	2	2
La responsabilité a été confiée aux acteurs du secteur. Des points focaux sur le changement climatique interviennent dans les domaines liés à la vulgarisation agricole, à l'agriculture et à la pêche.	3	5	3	5	5	6	8	8	2	2
Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.	3	3	4	5	8	9	8	8	5	9
Travaux en cours en vue de l'élaboration d'un Plan national d'aménagement du territoire. Des projets de plans locaux ont été développés pour les zones pilotes du SPCR (Union Island, Georgetown, Arnos Vale).	3	3	4	5	8	9	8	8	5	9
Des outils d'évaluation spécialement mis au point pour ce secteur sont utilisés.	3	3	4	5	8	9	8	8	5	9
Gestion des terres	3	3	4	5	8	9	8	8	5	9
Gestion des catastrophes	8	5	8	7	8	9	8	7	5	5
Politique et stratégie globales de gestion des catastrophes rédigées et soumises au Cabinet (2015). La politique doit être actualisée pour inclure des considérations sur les Objectifs de développement durable et le cadre d'action de Sendai puis soumise à nouveau.	8	5	8	7	8	9	8	7	5	5
NEMO a augmenté les capacités de son personnel, en engageant notamment un spécialiste des communications radio pour soutenir l'installation et l'exploitation du réseau de communication d'urgence.	8	5	8	7	8	9	8	7	5	5
Les investissements et les programmes ont été priorités et suivent leur cours. Ceux-ci portent notamment sur la construction d'entrepôts satellites, la réhabilitation d'abris d'urgence et l'élaboration d'une politique de gestion des abris.	8	5	8	7	8	9	8	7	5	5



## FICHE D'ÉVALUATION 1 DU PPCR

(SUITE)

### INSTRUCTIONS :

1. Veuillez établir des critères d'évaluation pour chacun des aspects de cette fiche d'évaluation et les soumettre avec votre rapport. Les critères devraient être établis une seule fois, de préférence au stade de la collecte des données de base et utilisés pendant les années considérées suivantes.
2. Si vous avez déjà établi vos critères d'évaluation, utilisez-les et soumettez-les avec votre rapport.
3. Attribuez à chaque cellule une note comprise entre 0 et 10 (reportez-vous aux critères d'évaluation que vous avez définis pour cette fiche d'évaluation).
4. Expliquez le changement de notes entre 2015 et 2016 dans les cellules correspondantes et évitez les abréviations.

### INTÉGRATION D'UNE DÉMARCHE SOUCIEUSE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES :

Intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes : dans quelle mesure et de quelle manière les préoccupations liées à la vulnérabilité des femmes et la vulnérabilité socioéconomique ont-elles été intégrées dans les processus de planification de la résilience climatique aux niveaux national et sectoriel (par exemple, par des approches de budgétisation sensibles à la problématique hommes/femmes, sur la base d'évaluations ou de consultations menées en vue de déterminer les besoins spécifiques des femmes, ou des démarches similaires, comme la coordination avec le ministère de la Condition de la femme ou d'autres organisations de femmes) ?

### ENSEIGNEMENTS TIRÉS :

quelles ont été les principales avancées en matière d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris sectorielle ?

Les principales avancées enregistrées en 2016 ont été les synergies créées entre les projets issus respectivement du RDWRP, du Partenariat Japon-Caraïbes sur le changement climatique et du GCCA de l'OECD visant la résilience climatique. Le projet de l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC) de l'OECD et le projet du RDWRP ont mis leurs ressources en commun pour harmoniser les codes de la construction de l'OECD en vue de les appliquer à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Des synergies similaires devraient découler des processus du Plan national d'adaptation et de l'élaboration de la Politique nationale sur le changement climatique et du Plan de mise en œuvre, qui sont actuellement menés dans le cadre de deux projets distincts. Les deux plans ont pour objectif le développement d'un mécanisme de coordination pour le changement climatique. Cette évolution est particulièrement encourageante pour le PPCR.

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?

Un défi majeur évoqué lors de l'atelier d'évaluation du PPCR est l'insuffisance du processus de consultation sur le changement climatique auprès des communautés concernées, des principaux experts et des grandes institutions. Les parties prenantes soulignent que le ministère chargé du changement climatique est souvent exclu des consultations sur les projets de résilience climatique.

**PARTAGE DE DONNÉES D'EXPERIENCE** : veuillez nous donner un aperçu de l'expérience particulière de votre pays en matière d'intégration du changement climatique au niveau national, y compris dans la planification sectorielle.

Source : différents rapports sur les résultats de Saint-Vincent-et-les Grenadines en 2016

# Annexe 6 : Exemple de fiche d'évaluation 2 pour l'indicateur principal 2

FICHE D'ÉVALUATION 2 DU PPCR

INDICATEUR PRINCIPAL 2 DU PPCR : SIGNES TANGIBLES DE LA CAPACITÉ RENFORCÉE DE L'ÉTAT ET MÉCANISME DE COORDINATION POUR L'INTÉGRATION DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES : DONNÉES ÉVALUÉES AU NIVEAU DU PAYS

TADJIKISTAN

FECHA DEL INFORME: DD/MM/AA

PÉRIODE CONSIDÉRÉE : Du : 1er janvier 2016 Au : 31 décembre 2016

A	B	C	D	E
<p><b>CAPACITÉ DE L'ÉTAT</b> Indiquer ci-dessous les secteurs identifiés comme étant prioritaires dans le plan d'investissement du PPCR. Insérer ci-dessous d'autres secteurs ou ministères prioritaires (facultatif)</p>	<p>Dispose-t-on d'informations, d'études et d'évaluations sur le changement climatique, la variabilité du climat et la résilience climatique ?</p>	<p>Dispose-t-on des compétences spécialisées nécessaires en matière de changement climatique ?</p>	<p>Les mesures d'incitation nationales/sectorielles et les dispositions législatives abordent-elles expressément la question du changement et de la résilience climatiques ?</p>	<p>L'État/les secteurs participant-t-il au mécanisme de coordination ?</p>
<p>Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.</p>	<p>En 2016, le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC), en coopération avec le Comité pour la protection de l'environnement du Tadjikistan, a mené une étude sur la migration, les envois de fonds et la résilience climatique dans les zones arides et semi-arides du Tadjikistan. En mars 2016, les actions suivantes ont été menées dans le cadre du projet TA-8090 : Intervenant en faveur du renforcement des capacités pour la résilience climatique au Tadjikistan, l'ONG Kuhniston Foundation a préparé un rapport intitulé « Evaluation de la sensibilisation au changement climatique parmi la population dans certaines régions de la République du Tadjikistan ». Dans le cadre de ce projet, une recherche a été conduite en collaboration avec l'ONG Youth the Ecological Center sur l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique dans cinq zones pilotes particulièrement vulnérables, en vue d'élaborer des plans locaux d'adaptation.</p>	<p>En 2016, plus de 200 spécialistes ont participé à des séminaires de formation soutenus par le projet CDTA dans les centres de formation des cinq districts pilotes et dans la ville de Douchanbé. Une centaine de spécialistes représentant les ministères et services de l'administration centrale ont suivi des cours de formation organisés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et d'autres organisations internationales intervenant au Tadjikistan, et une trentaine d'autres fonctionnaires ont suivi des cours de formation à l'étranger. L'administration centrale compte en moyenne une vingtaine de fonctionnaires ayant des compétences professionnelles directement liées au changement climatique.</p>	<p>Dans la Stratégie nationale de développement pour la période allant jusqu'à 2030 et le Programme de développement à moyen terme jusqu'en 2020 adoptés par le Gouvernement du Tadjikistan en 2016, l'un des principaux défis pour la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique était l'absence de cadre juridique et de mécanismes de gestion appropriés. Sur cette base, une tâche a été fixée pour améliorer le cadre juridique de l'adaptation au changement climatique, tant au niveau national que sectoriel. Comme dans les années précédentes, les questions de changement climatique sont encore partiellement abordées dans les textes législatifs relatifs aux questions suivantes : énergie, transports, expertise écologique, protection de l'environnement, éducation environnementale, utilisation des énergies renouvelables et efficacité énergétique.</p>	<p>La participation du gouvernement au mécanisme de coordination n'a pas changé par rapport aux années précédentes. Le vice-premier ministre est le président du mécanisme de coordination. La structure du mécanisme de coordination repose sur la participation des représentants des principaux ministères, centres de recherche et organismes publics. Le chef du Département de l'Agriculture et de l'Environnement au sein du Bureau exécutif du Président de la République du Tadjikistan assume le rôle de coordonnateur du PPCR. La coordination des activités du PPCR est dirigée par le Secrétariat du PPCR. Le Comité pour la protection de l'environnement (CoEP) est l'organisme gouvernemental accrédité auprès du Fonds vert pour le climat.</p>
<p>GOVERNEMENT DU TADJIKISTAN</p>	<p>Période considérée : note 2015 (année précédente) : 5</p> <p>Période considérée : note 2016 (nouvelle année) : 6</p>	<p>Période considérée : note 2015 (année précédente) : 4</p> <p>Période considérée : note 2016 (nouvelle année) : 5</p>	<p>Période considérée : note 2015 (année précédente) : 2</p> <p>Période considérée : note 2016 (nouvelle année) : 3</p>	<p>Période considérée : note 2015 (année précédente) : 5</p> <p>Période considérée : note 2016 (nouvelle année) : 6</p>





**FICHE DÉVALUATION 2 DU PPCR**

(SUITE)

A	B	C	D	E
CAPACITÉ DE L'ÉTAT Indiquer ci-dessous les secteurs identifiés comme étant prioritaires dans le plan d'investissement du PPCR. Insérer ci-dessous d'autres secteurs ou ministères prioritaires (facultatif)	Dispose-t-on d'informations, d'études et d'évaluations sur le changement climatique, la variabilité du climat et la résilience climatique ?	Dispose-t-on des compétences spécialisées nécessaires en matière de changement climatique ?	Les mesures d'incitation nationales/sectorielles et les dispositions législatives abordent-elles expressément la question du changement et de la résilience climatiques ?	L'État/les secteurs participant-t-il au mécanisme de coordination ?
AGRICULTURE	Période considérée : note 2015 (année précédente) : 4 ; note 2016 (nouvelle année) : 5	Période considérée : note 2015 (année précédente) : 4 ; note 2016 (nouvelle année) : 5	Période considérée : note 2015 (année précédente) : 3 ; note 2016 (nouvelle année) : 5	Période considérée : note 2015 (année précédente) : 3 ; note 2016 (nouvelle année) : 5
<p>Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.</p>	<p>L'institut tadjik de l'aménagement du territoire a développé une méthodologie visant à étudier l'agro-biodiversité et le potentiel d'adaptation dans les zones montagneuses du Tadjikistan en tenant compte du changement climatique. Ces recherches sont axées sur les méthodes agricoles pratiquées par les agriculteurs expérimentés et les habitants des zones rurales, qui ont des connaissances et des compétences traditionnelles en agriculture. Elles contribuent ainsi à la préservation des variétés traditionnelles de fruits et de grandes cultures, et des espèces d'animaux de ferme et des oiseaux.</p>	<p>En 2016, des spécialistes en affaires rurales ont participé aux séminaires suivants : • Atelier régional sur l'utilisation des pâturages en réponse au changement climatique, organisé par la FAO à Bichkek (Kirghizistan) (2 personnes) ; • Conférence régionale sur le changement climatique, organisée par la GIZ à Alma-Ata (Kazakhstan) (2 personnes) ; • Séminaire international sur la sécurité alimentaire tenant compte du changement climatique, organisé par la FAO à Ankara (Turquie) (2 personnes). Plus de 20 professionnels ont de l'expérience dans des projets liés au changement climatique. Les travaux menés par l'Académie des sciences agricoles sont directement liés à l'adaptation, car l'institution mène des recherches sur les cultures de coton, de blé, d'orge et de légumineuses et s'intéresse plus particulièrement aux méthodes d'introduction de variétés à haut rendement.</p>	<p>Début 2016, des amendements et des compléments ont été apportés aux techniques agricoles pour mieux prendre en compte les enjeux du changement climatique. Ces modifications ont été introduites dans les textes législatifs de la République du Tadjikistan portant sur les semences et les pâturages. En 2016, des modifications supplémentaires ont été appliquées à ces mêmes textes relatifs aux semences et aux pâturages pour tenir compte des impacts climatiques.</p>	<p>Afin de mettre en œuvre le Programme de réforme du secteur agricole de la République du Tadjikistan pour les années 2012-2020, le ministère de l'Agriculture a créé un groupe de travail technique composé de représentants des principaux ministères et départements. Des représentants du ministère de l'Agriculture sont membres du groupe de travail technique du PPCR et du Fonds vert pour le climat. En 2016, le groupe de travail technique du PPCR comprenait le chef du Service d'État pour la protection des plantes au ministère de l'Agriculture et le chef du Département de gestion des plantes à l'Université agraire.</p>
<p><b>RESSOURCES EN EAU/IRRIGATION</b></p> <p>Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.</p>	<p>En septembre 2016, un rapport intitulé « Évaluation sociale de la gestion du bassin du fleuve Zerafshan et réhabilitation du système d'irrigation » a été préparé avec le soutien de la Banque mondiale. Le but de l'évaluation sociale était d'établir une appréciation des conditions socio-économiques prévalant dans les zones du projet en termes de sécurité alimentaire, d'irrigation et de systèmes de drainage, ainsi que des impacts du changement climatique sur les ressources en eau de la vallée de Zerafshan.</p>	<p>En 2016, plus de 14 spécialistes ont participé à des ateliers et des conférences sur le thème de la gestion des ressources en eau dans le contexte du changement climatique. Ces événements ont eu lieu en Asie centrale avec le soutien du CAREC, de la GIZ, du PNUD et d'autres organisations internationales. Deux spécialistes ont achevé un cursus de master au Japon grâce au soutien de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et trois spécialistes ont terminé un programme de master à l'Université Kazakhe-Allemande du Kazakhstan, située dans la capitale Almaty.</p>	<p>Le programme sur les réformes du secteur de l'eau de la République du Tadjikistan pour 2016-2025 comporte des dispositions pour l'élaboration de nouvelles lois et de documents juridiques normatifs prenant en compte les impacts du changement climatique sur le secteur de l'eau. Il s'agit notamment de la Loi de la République du Tadjikistan sur la remise en état et l'irrigation des terres; le projet du nouveau Code de l'eau de la République du Tadjikistan, l'élaboration et l'approbation de règlements (chartes) relatifs aux organismes de gestion de bassins hydrographiques et des conseils</p>	<p>Comme les années précédentes, des représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources en eau et de l'Agence pour la remise en état des terres et l'irrigation prennent part au Conseil de l'eau et de l'énergie de la République du Tadjikistan et au Conseil de coordination de la politique de l'eau dans le cadre de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources en eau et de l'Agence pour la remise en état des terres et l'irrigation participent au groupe de travail pour la création de bassins hydrographiques dans le pays.</p>



	4	3	4	3	4	3	4	4
<p>En décembre 2016, un rapport portant sur la « Gestion des ressources en eau au Tadjikistan » a été préparé dans le cadre d'un projet visant à soutenir le développement d'un plan d'eau pour le fleuve Syrdarya (partie tadjike), qui traite des impacts du changement climatique sur les ressources en eau du bassin du fleuve Syrdarya.</p>	<p>En 2016, un certain nombre de recherches ont été menées dans le secteur de l'énergie, mais elles étaient principalement associées à la construction de grandes centrales électriques, à l'utilisation du charbon à des fins énergétiques, avec un certain intérêt porté aux énergies renouvelables. Aucune recherche spécifique sur les enjeux du changement climatique n'a été entreprise dans le secteur de l'énergie.</p>	<p>Plus de 20 employés du ministère de l'Énergie et de la compagnie publique d'électricité Barqi Tojik ont suivi des cours de formation, dans le pays et à l'étranger, sur des questions liées à l'impact du changement climatique sur l'eau et les ressources énergétiques. En 2016, comme par les années passées, la conduite de travaux de recherche dans le secteur de l'énergie a été confiée à l'Institut de recherche scientifique Nurofar. L'Institut dispose d'un département Environnement et développement de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), qui aborde indirectement les enjeux de l'impact du changement climatique sur le secteur de l'énergie. Le département emploie 7 personnes. L'Institut est doté d'un Service de calcul de la sécurité des ouvrages hydrotechniques. Trois personnes participent au programme de rejet des eaux usées des ouvrages hydrotechniques en tenant compte du changement climatique. À la Faculté de l'énergie de l'Université technique du Tadjikistan, des programmes universitaires liés aux effets du changement climatique sur les ressources en eau et en énergie ont été lancés.</p>	<p>Dans le programme sur le développement des énergies renouvelables et la construction de petites centrales hydroélectriques pour la période 2016-2020, les questions relatives au changement climatique sont partiellement couvertes dans les lois de la République du Tadjikistan portant respectivement sur l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et sur les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. La loi de la République du Tadjikistan dans le domaine de l'énergie (2000) couvre partiellement les questions de changement climatique au niveau sectoriel, mais aucun mécanisme de mise en œuvre de ces lois n'a été développé à ce jour.</p>	<p>D'autres textes pertinents, notamment la Loi sur les associations d'usagers de l'eau et la Loi sur l'eau potable et l'approvisionnement en eau potable exigent des changements pour prendre en compte les mesures d'adaptation au changement climatique et intégrer les principes de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).</p>	<p>Comme par le passé, les représentants de ces organisations font également partie du groupe de travail technique du PPCR et du Comité pour la protection de l'environnement (CoEP), l'organisme accrédité auprès du Fonds vert pour le climat. Le groupe de travail technique du PPCR au ministère de l'Énergie et des Ressources en eau comprend le chef du Département de la commission interétatique des ressources en eau et le Directeur de l'Association des usagers de l'eau au sein de l'Agence d'Irrigation et d'amélioration des sols.</p>	<p>Comme les années précédentes, la LLC « Barqi Tojik » coordonne la phase 2 du projet PPCR dans le secteur de l'énergie, portant sur l'accroissement de la résilience au changement climatique dans le secteur de l'énergie (infrastructures et environnement favorable). Deux spécialistes participent au mécanisme de coordination du PPCR, et un expert du ministère de l'Énergie et des Ressources en eau est membre du groupe de travail technique, qui agit en tant qu'organisme accrédité auprès du Fonds vert pour le climat.</p>		
<p>Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.</p>								



## FICHE D'ÉVALUATION 2 DU PPCR

(SUITE)

**CAPACITÉ DE L'ÉTAT**  
Indiquer ci-dessous les secteurs identifiés comme étant prioritaires dans le plan d'investissement du PPCR. Insérer ci-dessous d'autres secteurs ou ministères prioritaires (facultatif)

A

B

C

D

E

Dispose-t-on d'informations, d'études et d'évaluations sur le changement climatique, la variabilité du climat et la résilience climatique ?

Dispose-t-on des compétences spécialisées nécessaires en matière de changement climatique ?

Les mesures d'incitation nationales/sectorielles et les dispositions législatives abordent-elles expressément la question du changement et de la résilience climatiques ?

L'État/les secteurs participant-t-il au mécanisme de coordination ?

Période considérée :  
note 2015 (année précédente) 4

Période considérée :  
note 2015 (année précédente) 3

Période considérée :  
note 2015 (année précédente) 2

Période considérée :  
note 2015 (année précédente) 3

Période considérée :  
note 2016 (nouvelle année) 5

Période considérée :  
note 2016 (nouvelle année) 4

Période considérée :  
note 2016 (nouvelle année) 2

Période considérée :  
note 2016 (nouvelle année) 3

**RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**  
Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.

En décembre 2016, une étude clé intitulée « Évaluation sociale du renforcement des infrastructures essentielles à l'épreuve des catastrophes naturelles » a été menée avec le soutien de la Banque mondiale. Le but de l'évaluation sociale était d'étudier la situation socio-économique des zones de projet selon le type et la fréquence des catastrophes naturelles, le montant des dommages, les systèmes d'alerte précoce, les plans de réinstallation dans les situations d'urgence et les impacts induits par le changement climatique. En décembre 2016, un premier rapport a été préparé dans le cadre d'un projet visant à soutenir le développement d'un plan deau pour le fleuve Syrdarya (partie tadjike), intitulé « Gestion des ressources en eau au Tadjikistan » et traitant des impacts du changement climatique sur les ressources en eau du bassin du fleuve Syrdarya.

En raison de la restructuration de l'Agence d'hydrométéorologie, les actions soutenues par le projet de « Renforcement des capacités de lutte contre le changement climatique » mis en œuvre par la Banque asiatique de développement (BAsD), comprenant notamment le recours aux étudiants pour les prévisions en matière de changement climatique, ont été reportées à fin 2017.

Comme en 2015, des changements importants dans les mesures législatives d'incitation ont été observés.

Il existe au sein du Comité des situations d'urgence et de la protection civile un mécanisme de coordination intersectoriel appelé la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, qui a pour mission de réduire l'impact des catastrophes naturelles. Comme les années précédentes, un représentant du Comité des situations d'urgence et de la protection civile (en la personne du chef du Département de la protection de la population et des territoires), un représentant d'une ONG et le directeur du Centre sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe participent au mécanisme de coordination intersectoriel.





ÉDUCATION		3	3	5	5	2	2	2	3
Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.	En mars 2016, les actions suivantes ont été menées dans le cadre du projet TA-8090 : intervenant en faveur du renforcement des capacités pour la résilience climatique au Tadjikistan, l'ONG Kuhniston Foundation a préparé un rapport intitulé « Évaluation de la sensibilisation au changement climatique parmi la population dans certaines régions de la République du Tadjikistan ».	En 2016, les programmes offrant des options de cours sur l'introduction à la science du changement climatique se sont poursuivis dans quatre universités et un lycée. Dans le cadre du projet d'éducation environnementale du PNUD, des centres de ressources ont été établis à l'Université technique et à l'Institut d'enseignement supérieur du Tadjikistan, offrant des modules de formation sur le changement climatique à l'intention des élèves dans les écoles et les universités. En 2016, plus de 10 étudiants de troisième cycle ont mené des recherches portant sur le changement climatique. À l'heure actuelle, on compte plus de 250 étudiants, jeunes diplômés et enseignants qui ont été sensibilisés aux problèmes du changement climatique dans le cadre du système éducatif.	En 2016, les programmes offrant des options de cours sur l'introduction à la science du changement climatique se sont poursuivis dans quatre universités et un lycée. Dans le cadre du projet d'éducation environnementale du PNUD, des centres de ressources ont été établis à l'Université technique et à l'Institut d'enseignement supérieur du Tadjikistan, offrant des modules de formation sur le changement climatique à l'intention des élèves dans les écoles et les universités. En 2016, plus de 10 étudiants de troisième cycle ont mené des recherches portant sur le changement climatique. À l'heure actuelle, on compte plus de 250 étudiants, jeunes diplômés et enseignants qui ont été sensibilisés aux problèmes du changement climatique dans le cadre du système éducatif.	En 2016, comme par les années passées, il n'existe aucune loi ni incitation ciblée tenant compte du changement climatique et de la durabilité dans l'éducation. Certaines questions relatives au changement climatique sont traitées dans la Loi de la République du Tadjikistan sur l'éducation environnementale, en vertu de la résolution n° 673 du 22 décembre 2010. Le ministère de l'Éducation prévoit d'apporter des modifications à cette loi pour refléter les défis du changement climatique de manière plus explicite.	En 2016, la participation du secteur de l'éducation au mécanisme de coordination du PPCR est restée inchangée. Dans le même temps, le mécanisme de coordination agissant comme organisme accrédité auprès du Fonds vert pour le climat a accueilli en son sein des représentants du ministère de l'Éducation. Le chef du Département des relations internationales et vice-recteur de l'Université technique du Tadjikistan est membre du groupe de travail technique du PPCR et du groupe de travail technique de l'organisme accrédité auprès du Fonds vert pour le climat.				
SANTÉ		2	3	3	3	3	3	3	3
Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.	Un rapport intitulé « Évaluation de la vulnérabilité de la santé de la population du Tadjikistan dans le contexte du changement climatique » a été préparé. Le document fournit des éléments d'information pour définir la politique du système de santé dans le contexte du changement climatique, établir des mesures d'adaptation visant à réduire les impacts négatifs du changement climatique sur la santé, améliorer la santé publique et augmenter la longévité de la population. Le rapport est actuellement au stade de l'approbation et des préparatifs sont en cours pour sa diffusion.	Un rapport intitulé « Évaluation de la vulnérabilité de la santé de la population du Tadjikistan dans le contexte du changement climatique » a été préparé. Le document fournit des éléments d'information pour définir la politique du système de santé dans le contexte du changement climatique, établir des mesures d'adaptation visant à réduire les impacts négatifs du changement climatique sur la santé, améliorer la santé publique et augmenter la longévité de la population. Le rapport est actuellement au stade de l'approbation et des préparatifs sont en cours pour sa diffusion.	En 2016, les programmes offrant des options de cours sur l'introduction à la science du changement climatique se sont poursuivis dans quatre universités et un lycée. Dans le cadre du projet d'éducation environnementale du PNUD, des centres de ressources ont été établis à l'Université technique et à l'Institut d'enseignement supérieur du Tadjikistan, offrant des modules de formation sur le changement climatique à l'intention des élèves dans les écoles et les universités. En 2016, plus de 10 étudiants de troisième cycle ont mené des recherches portant sur le changement climatique. À l'heure actuelle, on compte plus de 250 étudiants, jeunes diplômés et enseignants qui ont été sensibilisés aux problèmes du changement climatique dans le cadre du système éducatif.	En 2016, comme par les années passées, il n'existe aucune loi ni incitation ciblée tenant compte du changement climatique et de la durabilité dans l'éducation. Certaines questions relatives au changement climatique sont traitées dans la Loi de la République du Tadjikistan sur l'éducation environnementale, en vertu de la résolution n° 673 du 22 décembre 2010. Le ministère de l'Éducation prévoit d'apporter des modifications à cette loi pour refléter les défis du changement climatique de manière plus explicite.	En 2016, un représentant du ministère de la Santé et de la Protection sociale a intégré le groupe de travail technique qui agit en tant qu'organisme accrédité auprès du Fonds vert pour le climat. En 2016, comme les années précédentes, un représentant du ministère de la Santé et de la Protection sociale, en l'occurrence le chef du Service de contrôle de l'assainissement et de l'hygiène, était membre du groupe de travail technique du mécanisme de coordination du PPCR. Le Comité national de coordination (CNC) pour la lutte contre la tuberculose et le paludisme dans le pays dispose d'un Secrétariat et d'un groupe de travail technique. Des fonctionnaires du ministère de la Santé et de la Protection sociale sont représentés au sein du groupe de travail technique du Fonds vert pour le climat.				



FICHE D'ÉVALUATION 2 DU PPCR

(SUITE)

MÉCANISME DE COORDINATION

Indiquer ci-dessous le nom du mécanisme de coordination

	Le mécanisme de coordination est-il fonctionnel, par exemple, établi, efficace et efficient ?	Assure-t-il la coordination des interventions de résilience climatique autres que celles qui sont financées par le PPCR ?	Y-a-t-il un large éventail de parties prenantes non gouvernementales participant au mécanisme ?	Les informations pertinentes sur la résilience climatique sont-elles accessibles au public ?	Les femmes et les hommes participent-ils au mécanisme de la même façon ?	
	Note attribuée l'année précédente (2015)	Note 2016 (nouvelle année)	Note attribuée l'année précédente (2015)	Note 2016 (nouvelle année)	Note attribuée l'année précédente (2015)	Note 2016 (nouvelle année)
<b>GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COORDINATION</b>	4	5	5	6	5	5
Comment justifiez-vous l'augmentation (ou la diminution) entre les notes communiquées pour 2015 et les notes communiquées pour 2016 ? Veuillez expliquer.	En 2016, les membres du groupe technique du mécanisme de coordination du PPCR ont participé à l'élaboration de la Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. Grâce à leur contribution directe, plus de 30 projets d'investissement liés à l'adaptation au changement climatique ont été développés. En outre, l'évaluation des principaux indicateurs du Fonds d'investissement pour le climat est en cours, tant au niveau national qu'au niveau des projets du PPCR, et ce, avec la participation des membres du mécanisme de coordination du PPCR. L'examen des projets soumis au Fonds vert pour le climat a été effectué à fait l'objet de quatre réunions du mécanisme de coordination du PPCR. La plupart des membres du groupe de travail technique faisaient également partie du groupe technique du Fonds vert pour le climat, pour lequel le Comité pour la protection de l'environnement est l'organisme national habilité.	Comme les années précédentes, le groupe de travail sur la coordination est principalement engagé dans la coordination des interventions de résilience face au changement climatique financées par le PPCR. Dans le même temps, des membres du Groupe technique et du Secrétariat du PPCR ont participé à des discussions sur la mise en œuvre de projets liés aux questions de changement climatique financés et/ou mis en œuvre par des organisations internationales. En 2016, les membres du groupe de travail sur la coordination du PPCR ont rejoint les rangs du groupe de travail technique du Comité pour la protection de l'environnement, l'organisme accrédité auprès du Fonds vert pour le climat.	Actuellement, sur les 20 membres du groupe de travail du mécanisme de coordination du PPCR, 4 membres représentent des organisations non gouvernementales. Dans l'ensemble, 20 % des membres du groupe de travail du PPCR sont des représentants d'organisations publiques. Sur le nombre total d'organisations non gouvernementales, il en est deux qui sont directement impliqués dans les questions de changement climatique et deux autres qui travaillent sur les défis en matière de genre et d'éducation liés au changement climatique.	En 2016, la période considérée, le site Web du PPCR ( <a href="http://www.ppcr.tj/index.php/ru/downloads">http://www.ppcr.tj/index.php/ru/downloads</a> ) a été amélioré par un système spécial de stockage et de distribution des données. Les informations sur le PPCR ont été diffusées sur les réseaux sociaux, par exemple via Facebook ( <a href="http://www.facebook.com/ppcr.tj">www.facebook.com/ppcr.tj</a> ) et sur YouTube (domaine enregistré pour la plateforme sous le nom de QJIM.TJ). Actuellement, une plateforme a été développée sur la gestion des connaissances sur le changement climatique ( <a href="http://www.qjim.tj">www.qjim.tj</a> ) et le processus de collecte de données est en cours. Des informations sur le changement climatique sont également postées sur les sites Web d'ONG tels que NGO 0 Climate Network ( <a href="http://www.tajcn.tj">www.tajcn.tj</a> ), Youth Eco Center ( <a href="http://www.ecocentre.tj">www.ecocentre.tj</a> ), Little Earth ( <a href="http://www.littleearth.info.ms">www.littleearth.info.ms</a> ) et les sites Web des ONG du réseau climatique des pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale (EDCAC) ( <a href="https://infoclimat.org">https://infoclimat.org</a> ). Des informations et des messages sur le climat sont également diffusés par le biais de résumés électroniques et de magazines imprimés tels que Green Energy, We et Tabiat. Le Comité pour la protection de l'environnement du Gouvernement du Tadjikistan ( <a href="http://www.hifztabiat.tj">http://www.hifztabiat.tj</a> ) et le Département de l'éducation environnementale ont publié des bulletins d'information, des magazines, des journaux et des documents couvrant d'importantes questions environnementales, y compris celle du changement climatique. Des mises à jour et des informations sur le climat sont également disponibles sur le site Web de l'Agence d'hydrométéorologie ( <a href="http://www.meteo.tj">www.meteo.tj</a> ).	Au cours de la période considérée, la parité hommes-femmes au sein du groupe de travail sur la coordination est restée inchangée. Sur les 20 membres que compte le groupe de travail, 6 sont des femmes (30 %). Trois d'entre elles-ci représentent des organismes gouvernementaux et les trois autres des organisations non gouvernementales.	



#### INSTRUCTIONS :

1. Veuillez établir des critères d'évaluation pour chacun des aspects de cette fiche d'évaluation et les soumettre avec votre rapport. Les critères devraient être établis une seule fois, de préférence au stade de la collecte des données de base et utilisés pendant les années considérées suivantes.
2. Si vous avez déjà établi vos critères d'évaluation, utilisez-les et soumettez-les avec votre rapport.
3. Attribuez à chaque cellule une note comprise entre 0 et 10 (reportez-vous aux critères d'évaluation que vous avez définis pour cette fiche d'évaluation).
4. Expliquez le changement de notes entre 2014 et 2015 dans les cellules correspondantes et évitez les abréviations.

**PRISE EN CONSIDÉRATION DES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE SEXE ET MÉCANISME DE COORDINATION** : veuillez donner des précisions sur la mesure dans laquelle les bonnes pratiques en matière de parité hommes-femmes adoptées au niveau institutionnel ont été intégrées dans l'unité du mécanisme de coordination. Indiquez également le nombre d'hommes et de femmes faisant partie du personnel technique de l'unité et si une formation de sensibilisation à l'égalité des sexes/des activités de renforcement des capacités de prise en compte des questions de genre ont été proposées avec l'appui du PPCR : i) aux membres du personnel de l'Unité de coordination (femmes, hommes) ou à d'autres agents de l'État intervenant dans le domaine du changement climatique

Sur les 20 membres du groupe de travail technique du mécanisme de coordination du PPCR, 7 sont des femmes (35 %), dont 4 représentent des entités gouvernementales et 3 des organisations non gouvernementales (ONG). Plus de 30 % du personnel des organismes gouvernementaux qui participent à des séminaires, des formations et des conférences, dans le pays et à l'étranger, sont des femmes. Plus de 25 % des étudiants inscrits dans les cinq établissements d'enseignement supérieur proposant un cours d'introduction au changement climatique sont des femmes. Plus de 30 % du personnel des entités gouvernementales chargées des questions de changement climatique sont des femmes.

**ENSEIGNEMENTS TIRÉS** : quels ont été les principaux succès remportés dans le renforcement de la capacité de l'État et du mécanisme de coordination ?

1. En 2016, cinq centres d'information consacrés à la sensibilisation au changement climatique ont accueilli des ateliers sur les questions de changement climatique organisés à l'intention des représentants des institutions publiques qui ont rassemblé plus de 150 participants.
2. Des retraites de deux semaines ont réuni les représentants des principaux ministères et des organismes publics sur le thème des propositions financières en faveur du développement pour les questions d'adaptation au changement climatique dans le cadre du Fonds vert pour le climat

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?

1. Dans la Stratégie nationale de développement de la République du Tadjikistan adoptée par le Gouvernement pour la période allant jusqu'en 2030, il est indiqué que l'un des défis de l'atténuation et de l'adaptation liés au changement climatique découle de l'imperfection du cadre juridique et du mécanisme de gestion. Le manque d'incitations et de dispositions législatives sur le changement climatique et la résilience climatique, tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des ministères clés, laisse peu de possibilités pour dresser une planification qui tienne compte du changement climatique dans les secteurs clés.
  2. Le projet de Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique prévoit l'élaboration d'une loi sur le changement climatique. Il est conseillé d'intégrer la prise en compte des questions associées au changement climatique dans les fonctions et le domaine de compétence du Comité pour la protection de l'environnement, et de mettre en place l'organisme d'appui approprié.
- PARTAGE DE DONNÉES D'EXPERIENCE** : veuillez fournir quelques indications sur l'expérience de votre pays en matière de renforcement de la capacité de l'État et du mécanisme de coordination pour intégrer la résilience climatique.

1. Le groupe de travail technique du mécanisme de coordination, composé de représentants issus des principaux ministères et organismes publics, des centres de recherche et des organisations non gouvernementales concernés par le PPCR, a désormais le potentiel d'être un acteur majeur pour les questions liées au changement climatique au sein de l'organisme accrédité auprès du Fonds vert pour le climat.

# Annexe 7 : Exemple de fiche d'évaluation 3 pour l'indicateur principal 3



FICHE D'ÉVALUATION 3 DU PPCR		FECHA DEL INFORME:	
		30 DE JUNIO DE 2017	
INDICATEUR PRINCIPAL 3 DU PPCR : QUALITÉ DES INSTRUMENTS/MODELES D'INVESTISSEMENT RESPECTUEUX DES IMPÉRATIFS CLIMATIQUES MIS AU POINT ET CONTRÔLÉS			
MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES : ÉVALUATION MENÉE AU NIVEAU DU PROJET ET COMPILATION EFFECTUÉE AU NIVEAU DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU PPCR			
PLAN D'INVESTISSEMENT DU PPCR			
DOMINIQUE			
RAPPORT GLOBAL DU PAYS		Au : 31 décembre 2016	
PÉRIODE CONSIDÉRÉE :		Du : 1er janvier 2016	
INITIULÉ DU PROJET	Instruments/Modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques identifiés	L'instrument/le modèle d'investissement a-t-il été mis en point et contrôlé ?	L'instrument/le modèle d'investissement a-t-il été mis en œuvre à l'échelle proposée ?
A	#	E	F
1	Capacités de stockage en eau renforcées dans les zones de projet	7	8
	Commentez brièvement chaque note attribuée	Processus d'appel d'offres clos en décembre 2016 et contrat attribué pour la construction de 8 réservoirs de stockage deau le long de la côte ouest ; début des travaux en mars 2017.	Mise en œuvre à hauteur de 26 à 50 % de l'échelle proposée depuis la fin du processus de passation des marchés pour l'attribution du contrat ; mise en service complète des réservoirs prévue pour février/mars 2018.
2	Évaluation hydrométéorologique	10	10
	Commentez brièvement chaque note attribuée	Évaluation hydrométéorologique terminée en avril 2015.	Évaluation hydrométéorologique terminée en avril 2015.
3	Réhabilitation des routes rurales - Travaux routiers Ile de Pâques (Travaux immédiats)	6	8
	Commentez brièvement chaque note attribuée	Conception des travaux immédiats le long du tracé identifié (côte Est) terminée. Activités préparatoires au titre de la passation de marchés en vue de l'attribution du contrat à une firme de conception pour des services de pré-ingénierie et de conception (travaux à long terme) terminées à environ 10 %. Attribution du contrat prévue pour avril 2017.	L'investissement a dépassé la mise en œuvre initiale à l'échelle proposée car à l'origine, les travaux immédiats ne faisaient pas partie du projet.
		Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.	La conception et la mise en œuvre du projet tient compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées. De plus, un plan pour garantir que les droits des peuples autochtones a été élaboré pour garantir que les droits des peuples autochtones soient pris en compte lors de la mise en œuvre du projet.



4	<p>Réhabilitation des routes rurales - Travaux routiers Ile de Pâques (Travaux à long terme)</p> <p>Commentez brièvement chaque note attribuée</p>	2	<p>Procédures de passation de marchés pour l'attribution du contrat de services de conseil et de services de pré-ingénierie et de conception amorcées.</p>	2	<p>Mise en œuvre à hauteur de 25 % de l'échelle proposée.</p>	7	<p>Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.</p>	8	<p>La conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées. De plus, un plan pour les peuples autochtones a été élaboré pour garantir que les droits des peuples autochtones soient pris en compte lors de la mise en œuvre du projet.</p>
5	<p>Développement de données topographiques (réseau de contrôle) et de cartes haute résolution (LIDAR)</p> <p>Commentez brièvement chaque note attribuée</p>	4	<p>Acquisition et installation de marégraphes, un composant du LIDAR, terminées. Documents d'appel d'offres types pour la réalisation de levé topographique et bathymétrique émis avec ouverture des offres en janvier 2017.</p>	2	<p>Environ 25 % des activités liées au LIDAR sont terminées. Les marégraphes sont attendus en avril 2017 et l'attribution du contrat pour la réalisation d'un levé topographique est prévue en avril 2017.</p>	8	<p>Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.</p>	8	<p>La conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées.</p>
6	<p>Développement d'une plateforme open source (données spatiales)</p> <p>Commentez brièvement chaque note attribuée</p>	7	<p>Invitation à soumissionner pour l'acquisition de modules d'alimentation sans interruption (ASI) ; 22 ministères de tutelle connectés à une plateforme de données spatiales.</p>	4	<p>Environ 25 % des activités liées au LIDAR sont terminées. Les marégraphes sont attendus en avril 2017 et l'attribution du contrat pour la réalisation d'un levé topographique est prévue en avril 2017.</p>	8	<p>Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.</p>	8	<p>La conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées.</p>
7	<p>L'analyse des risques climatiques se reflète dans la conception des infrastructures de drainage et de transport</p> <p>Commentez brièvement chaque note attribuée</p>	4	<p>Étude sur les débits de pointe indirects terminée ; une présentation a eu lieu pour les secteurs public et privé et le rapport a été mis à disposition sur le site Web du DVRP.</p>	2	<p>Les activités liées au LIDAR doivent être terminées avant le début de cette activité ; le projet de termes de référence a été préparé.</p>	8	<p>Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.</p>	8	<p>La conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées.</p>
8	<p>Inventaire forestier</p> <p>Commentez brièvement chaque note attribuée</p>	2	<p>Les termes de référence pour la prise en charge de l'inventaire forestier ont été rédigés et soumis aux principaux intervenants pour commentaires. Recherche sur une expertise possible dans ce domaine terminée.</p>	2	<p>D'après les recherches effectuées pour la période considérée et le projet de termes de référence y afférent, cette activité est terminée à environ 25 %.</p>	8	<p>Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.</p>	8	<p>La conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées.</p>



FICHE D'ÉVALUATION 3 DU PPCR

(SUITE)

INTITULÉ DU PROJET

Instruments/Modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques identifiés

L'instrument/le modèle d'investissement a-t-il été mis au point et contrôlé ?

L'instrument/le modèle d'investissement a-t-il été mis en œuvre à l'échelle proposée ?

La conception et la mise en œuvre de l'instrument/du modèle d'investissement ont-elles pris en compte les besoins des populations vulnérables ?

La conception et la mise en œuvre de l'instrument/du modèle d'investissement ont-elles pris en compte les besoins des populations vulnérables ?

A #

9

Réhabilitation des pépinières forestières - Extension des pépinières forestières par la production végétale : espèces forestières, agriculture, horticulture (fruits, etc.)

4

3

8

8

Commentez brièvement chaque note attribuée

L'Unité de coordination du projet a engagé un consultant en conception et supervision pour la construction des pépinières forestières. Les conceptions finales ont été reçues au cours du dernier trimestre de 2016. L'examen et la priorisation des conceptions détaillées sont en cours.

L'investissement a dépassé la portée initiale des travaux ; cela est dû à l'état délabré des structures existantes identifiées à l'origine.

Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.

La conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées.

10

Installation/développement du réseau national d'hydrométéorologie

4

2

8

8

Commentez brièvement chaque note attribuée

En décembre 2016, l'Unité de coordination du projet a engagé un consultant en hydrométéorologie pour la conception et le développement des spécifications techniques du réseau hydrométéorologique.

Sur la base de la mission inaugurale du consultant, la portée du projet en termes de nombre de stations météorologiques devrait augmenter en raison de divers facteurs liés à la conception et la topographie du réseau.

Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.

La conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées.

11

Levé et cartographie des sols au plan national

2

2

8

8

Commentez brièvement chaque note attribuée

L'Unité de coordination du projet a entamé les opérations d'achat liées à l'élaboration de l'étude des sols. Des projets de termes de référence ont été développés et des trousseaux d'analyse des sols portatives achetées.

L'Unité de coordination du projet prévoit qu'un consultant sera engagé en 2017 pour conduire l'étude nationale sur les sols. Cette activité viendra compléter les travaux connexes existants menés par le Gouvernement de la Dominique.

Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.

La conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées.

12

Élaboration de plans régionaux d'adaptation au climat

2

2

8

8

Commentez brièvement chaque note attribuée

Les termes de référence ont été élaborés.

L'Unité de coordination du projet poursuivra cette activité une fois le sous-projet LIDAR terminé.

Un nombre approximativement égal de participants hommes et femmes.

La conception et la mise en œuvre du projet tiennent compte des besoins des populations vulnérables à plus de 70 %. La sélection de l'emplacement du projet a été le résultat direct de la prise en compte des vulnérabilités identifiées.



#### INSTRUCTIONS :

1. Énumérez tous les instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques identifiés dans chacun de vos projets avant de commencer (reportez-vous aux documents de projets)
2. Veuillez établir des critères d'évaluation pour chacun des aspects de cette fiche d'évaluation et les soumettre avec votre rapport. Les critères devraient être établis une seule fois, de préférence au stade de la collecte des données de base et utilisés pendant les années considérées suivantes.
3. Si vous avez déjà établi vos critères d'évaluation, utilisez-les et soumettez-les avec votre rapport.
4. Attribuez à chaque cellule une note comprise entre 0 et 10 (reportez-vous aux critères d'évaluation que vous avez définis pour cette fiche d'évaluation).
5. Ajoutez des lignes supplémentaires sous chaque projet en cas de besoin.

#### ENSEIGNEMENTS TIRÉS : quels ont été les principaux succès obtenus lors de la mise au point et du contrôle de ces instruments/modèles d'investissement ?

1. Le contrôle des modèles d'investissement crée des opportunités supplémentaires qui n'ont probablement pas été prises en compte lors de la phase d'élaboration, comme par exemple, les multiples retombées attendues du développement du Réseau national d'hydrométéorologie.
2. La mise à disposition du matériel informatique et des logiciels a facilité les principales activités de collecte de données nécessaires pour soutenir d'autres activités du projet.

#### Quelles ont été les principales difficultés rencontrées et quelles sont, selon vous, les possibilités d'amélioration ?

1. L'un des principaux défis a été le temps imprévu consacré aux activités préparatoires telles que l'acquisition de services de consultants, de biens, etc.
2. En ce qui concerne les travaux d'infrastructure, l'un des principaux défis a été la difficulté des petites entreprises à satisfaire aux exigences financières définies dans les procédures de la Banque mondiale. Il semble y avoir dans ce domaine un décalage entre la réalité économique des petits États insulaires et les procédures des donateurs.
3. Une opportunité de renforcement des capacités des petites entreprises a été créée, leur permettant de soumissionner pour des projets financés par les donateurs.

## Annexe 8

# Formulaire récapitulatif des ateliers d'évaluation

### RÉCAPITULATIF DE L'ATELIER D'ÉVALUATION

Qui étaient les différents groupes de parties prenantes invités à l'atelier d'évaluation (composition et nombre) ? Veuillez joindre la liste des participants.

---

Comment avez-vous défini vos critères d'évaluation pour les fiches d'évaluation 1 et 2 (au niveau national) et la fiche d'évaluation 3 (au niveau du projet) ? Veuillez joindre les critères d'évaluation des fiches d'évaluation 1, 2 et 3.

---

Veuillez fournir un bref résumé de l'atelier (Quels ont été les principaux problèmes soulevés au cours de l'atelier ?)

---

Avez-vous communiqué les résultats de l'atelier d'évaluation à un groupe plus large de parties prenantes dans le pays (par exemple, un comité de pilotage annuel multipartite au niveau national et/ou une réunion de bilan sur la mise en œuvre du SPCR) ?



[www.climateinvestmentfunds.org](http://www.climateinvestmentfunds.org)

